

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIV

LEVIS — MAI 1928

No 5

DOCUMENTS SUR PIERRE CONSTANTIN

Nous voyons dans *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, de M. le chanoine Scott qu'en 1667 Guillaume Constantin était établi à la côte Saint-Ignace et qu'il avait douze arpents de terre en valeur. Ce Constantin, originaire de Saisons, en Bretagne, avait épousé à Québec, le 26 mai 1661, Jeanne Masse et en eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Pierre, baptisé à Sillery le 21 avril 1666, s'établit dans la seigneurie de Maure (Saint-Augustin) et y épousa, le 6 novembre 1696, Marguerite-Suzanne Guyon du Rouvray. Constantin devint un des citoyens importants de Saint-Augustin. Il fut marguillier et on le voit souvent désigné sous le titre de major de la milice de la seigneurie de Maure.

Les Guyon étaient de fameux traiteurs. Ils se rendirent à la baie d'Hudson, en Acadie et dans l'Ouest. Constantin prit-il des parents de sa femme le goût pour les expéditions lointaines ? Nous avons le droit de le présumer puisque, peu après son mariage, il partait pour le Labrador pour faire la traite avec les Sauvages.

Il semble que Pierre Constantin fut pendant quelques années à l'emploi de Augustin Le Gardeur de Courtemanche qui, à partir du commencement du dix-huitième siècle, fut l'homme important et le commandant pour le roi à la côte du Labrador.

Constantin se rendit plusieurs fois à Terre-Neuve et finit par décider François Hazeur, un important négociant de Québec, à y entreprendre un établissement en société avec lui.

Le 3 mai 1708, les deux associés signaient le document suivant :

“ Traitté et conventions entre nous François Hazeur, conseiller au Conseil souverain de Québec, et Pierre Constantin, intéressés et propriétaires de la concession du Portachois en l'Isle de terre neuve, pour le voyage que le dit sieur Constantin y va faire en canot le 3e may 1708.

Premièrement

“ En considération des peines et soins du dit sieur Constantin allant luy même sur les lieux et qu'il y conduira et règlera nos affaires communes dont il rapportera un mémoire ou journal de l'état des lieux et des apparences de cette entreprise qui se fait entre nous par moitié, moy le dit Hazeur promet luy payer de mes deniers particuliers la somme de trois cent cinquante livres pour le dit voyage.

“ Au moyen de quoy tout ce qui se fera et proviendra du dit voyage tant allant venant que sejournant sera partagé également par moitié entre nous deux après toutes les avances et frais primitivement payé.

“ Nous courons également les risques de toutes les avances faites pour le dit lieu suivant le compte et factures que nous en signerons le tout à nos risques par moitié dans le bon ou mauvais succès promettant de nous en faire raison l'un à l'autre ;

“ Le dit sieur Constantin dès à présent autorisé entre nous pour tout ce qu'il règlera et fera dans le cours et séjour du dit voyage pour nostre bien commun ne doutant pas qu'il n'y s'y conduise en homme d'honneur et pour nostre plus grand avantage ;

“ Estant arrivé avec l'aide de Dieu au portachois il reconnoitra nos limites et les bornes de nostre concession suivant le titre que nous en avons ;

“ Il observera la conduite du sieur Joseph du Rouvray et de ses associés afin qu'ils n'anticipent point sur nos limites et ne se déporte point de qui nous est réciproquement ordonné par le passeport de Monsieur le gouverneur général estant de nostre part entièrement soumis et disposé à y bien obéir et à ne faire aucun tort ny préjudice à nos voisins ;

“ Le dit sieur Constantin emporte avec luy un extrait de l'ordonnance de sa Majesté donnée en aoust 1681 contenant les principaux articles qui concernent la pesche ;

“ Il avisera selon le succès de nos quatre hommes hivernants à les faire continuer sy ils veulent y entendre et que luy même le juge à propos, estant en liberté à la fin du mois de juin prochain que leur temps doit finir et leur fera rendre compte des effets qu'il leur laissa l'année dernière ;

“ Au retour du dit sieur Constantin en cette ville le dit sieur Hazeur sera payé sur les effets de rapport du reliqua de ses avances de l'an dernier et de celles de cette année de quelles avances nous luy devons tenir compte chacun de nous pour la moitié et s'il y a du surplus sur le dit retour après le dit sieur Hazeur payé ; il sera pareillement acquis à nous deux et partagé par moitié ;

“ Sy nos retours de cette année ne sont pas suffisants pour payer le dit sieur Hazeur il attendra pour le reliqua jusqu'à l'année prochaine à raison de quoy et à cause de ses avances la demeure luy sera payée à huit pour cent au cours du commerce la dite année prochaine de la date de la facture qu'il emportera avec luy signée de nous deux ;

“ Nous sommes aussy d'accord qu'en notre bien que toutes les avances soient faites par le dit sieur Hazeur, tous les profits et fonds quy pourront rester au dit lieu appartiendront à nous deux sans préjudicier toutes fois à ce quy luy sera deub pour ses avances dont nous demeurons également chargés envers luy ;

“ Est aussy convenu entre nous que sur les trois cent cinquante livres que doit avoir le dit sieur Constantin pour le dit sieur Hazeur il luy avancera à compte la

somme de cent cinq livres, scavoir cinquante cinq livres en monnoye de cartes et cinquantes livres en son billet du deux de ce mois payable au sieur Roy Boucher, payable à la fin de juillet prochain et pour le restant des dittes trois cent cinquante livres luy sera payé au retour de son voyage ;

“ Il fera son possible pour s'assurer de cent cinquante ou deux cents minots de sel et de deux chaloupes agréées pour la pesche de l'an prochain ce qu'il payera de nos effets lesquels effests il négociera avec les capitaines des vaisseaux sy faire ce peut ou sinon il priera Monsieur de Courtemanche de les recevoir en sa barque en luy payant le frest.

“ Il fera ses remarques sur le succès de la pesche des loups marains et du saumon par l'essay qu'il en doit faire avec les retz qu'il emporte, il sera bon aussy de jetter une ligne à l'eau pour scavoir le fond où l'on pesche la morue a combien de brasses et sy elle est abondante ;

“ Il donnera la lettre à Monsieur Fagouague et luy fera connoistre nos difficultés de moyen une barque par la rarreté du sel en ce lieu ;

“ Il arrestera à un endroit pour faire nostre établissement à Ferolle au lieu qu'il jugera le plus convenable ;

“ Remettant au surplus ce que l'on ne peut prévoir aux soins à la prudence et bonne conduite du dit sieur Constantin en foy dequoy nous avons signé le present double fait à Québec le 3e may 1708 :

F. Hazeur

P. Constanstin ”

L'entreprise si importante du Portachioix était à peine en marche que Constantin eut le malheur de perdre son associé. François Hazeur décéda à Québec le 28 juin 1708. Il était intéressé dans de nombreuses entreprises et, à sa mort, ses créanciers s'emparèrent de tous ses biens. La concession du Portachioix était au nom de François Hazeur. Le sieur Pinaud, syndic des créanciers de Hazeur, de même que ses enfants renoncèrent à

leurs droits dans la concession de Portachoix en faveur de Constantin.

Le 6 juin 1709, l'intendant Raudot permettait à Constantin d'exploiter le dit poste de Portachoix pour son compte particulier. Il décida même que tous les effets et ustensiles qui étaient au Portachoix et même la maison que les deux associés y avaient bâti lui demeureraient en entier à la charge de payer aux sieurs Pinaud et Mirambeau au mois d'août 1709 la somme de cent livres (1).

Le 18 mai 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, concédaient à Pierre Constantin trente lieues de terre de front sur la côte du Labrador, depuis le détroit de Belle-Isle en descendant. L'acte de concession disait :

“ Sur la requête à nous présentée par Pierre Constantin, habitant de la côte et seigneurie de Maure, contenant qu'il a beaucoup contribué à l'établissement fait par le sieur de Courtemanche à la côte de Labrador, et que dans les voyages qu'il a faits le long de cette côte, il a découvert plusieurs bons ports et havres, dans lesquels on pourrait faire des établissements considérables, non seulement pour la pêche de morue et de loups-marins qui y est très abondante, mais aussi pour un commerce avantageux avec les Sauvages esquimaux, nous ayant représenté qu'il n'est pas possible que le sieur de Courtemanche puisse établir tout le pays à lui concédé ni même découvrir tous les ports et havres qui sont au-delà de Belle-Isle, éloigné de vingt-trois lieues de l'établissement du dit sieur de Courtemanche, le dit Constantin nous ayant proposé d'établir le pays au-delà de Belle-Isle, en descendant au nord-est, s'il nous plaisait de lui en faire une concession ; à quoi ayant égard et ne nous paraissant pas attendu l'éloignement que ce nouvel établissement puisse préjudicier à celui fait par le dit sieur de Courtemanche, mais, au contraire, qu'il pourra être très utile pour l'augmentation de la pêche de loup-marin, et contribuer à la découverte de quelques bons ports

(1) Ordonnances des Intendants, cahier no 3.

et havres dont on pourra dans la suite tirer de grands avantages... donnons, accordons, concédons, par ces présentes au dit Constantin trente lieues de terre de front, depuis le détroit de Belle-Isle, en descendant au nord-est, sur dix lieues de profondeur avec les îles et battures qui se trouveront sur dite étendue, pour en jouir par le dit Constantin, ses successeurs et ayants cause pendant dix années avec droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumées... " (1)

Trois ans plus tard, le 31 mars 1716, le Roi lui-même accordait une autre concession à Pierre Constantin à la côte du Labrador : " quatre lieues de terre de front, savoir deux lieues au-dessus, en courant au nord-est, de l'habitation nommée à présent habitation du sieur Constantin située au nord-est de la rivière des Français et deux lieues au-dessous en allant à la dite rivière des Français, le tout sur quatre lieues de profondeur dans les terres, et ensemble les îles et îlets adjacents aux dits quatre lieues de front, pour en jouir sa vie durant... " (1)

Dans une lettre de M. de Brouage, commandant pour le roi à la côte de Labrador, du 17 septembre 1721, nous lisons :

" J'ai l'honneur de marquer au Conseil qu'il se fait un nouveau rétablissement du poste qui fut détruit il y a deux ans par les Esquimaux, appartenant au nommé Constantin, qui est à quinze lieues de chez moi où les Esquimaux y sont actuellement à grand nombre. Il y a fait hiverner quatre hommes " (2).

Le 27 avril 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, accordaient à MM. Foucault et Boucault la concession de l'île du Grand Saint-Modet, située à environ trois quarts de lieue de la rivière des Français, sur la côte du Labrador.

L'île du Grand Saint-Modet se trouvait dans la con-

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier no 4.

(2) Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1922-1923, p. 377.

cession que le Roi avait accordée à Constantin le 31 mars 1716. Ce dernier réclama énergiquement sa propriété.

Le différend fut temporairement arrangé par un règlement de MM. de Beauharnois et Hocquart, le 18 avril 1738 (1).

Quelques jours plus tard, le 1er mai 1738, l'intendant Hocquart essayait de mettre fin à la dispute en concédant à MM. Foucault et Boucault, pour dix ans, le lieu nommé Apétépy, aussi situé à la côte de Labrador (2). Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1741 (3).

MM. Foucault, Boucault et Constantin n'en continuèrent pas moins à se chicaner pendant deux ou trois ans au sujet de la concession de l'île du Grand Saint-Modet.

M. Constantin continua son exploitation du Labrador jusqu'à sa mort. C'est même au Labrador qu'il dût mourir car nous ne trouvons son acte de sépulture ni à Saint-Augustin de Portneuf ni dans les paroisses voisines.

P.-G. R.

POUR RESSUSCITER LE PASSE

Le talent ne supplée pas à la science. On ne s'improvise pas historien. Vingt ans d'études acharnées permettent à peine de se familiariser avec un étroit espace du passé. Qui veut reconstituer un milieu doit se livrer à des recherches infinies où interviennent tous les genres de connaissances. Les détails de mœurs n'apparaissent qu'à travers mille méandres de documentation. L'homme reste plus caché encore. C'est en le pourchassant avec opiniâtreté jusque dans ses actes intimes, si malaisés à découvrir, que l'on surprend une lueur de son âme et, de ses confessions écrites mêmes, il se faut méfier.

E. MAGNE

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 36, folio 90.

(2) Ordonnances des Intendants, cahier 26, folio 104.

(3) **Rapport sur les Archives du Canada pour 1904**, p. 285.

UN *HOLD-UP* A MONTREAL, AU XVII^E SIECLE.

On convient généralement que dans l'ancien temps les gens étaient fort honnêtes, que les délits et les crimes étaient rares, mais en faisant ces assertions on ne tient pas compte du petit chiffre de la population ; de l'exiguïté des villes ; de l'absence de statistiques et de bien d'autres causes qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Ceux qui par goût ou par nécessité scrutent les archives judiciaires du passé aperçoivent que jadis il n'y avait pas que des brebis sans taches.

x x x

Sous le régime français, le cambriolage fut fréquent, il y eut même des vols sacrilèges ; et, qui le croirait, le brigandage à main armée, le *hold-up* fut pratiqué selon les règles dans Ville-Marie. Cela surprend d'autant que la future métropole n'avait alors que l'étendue d'un village moderne, qu'il s'y logeait une garnison et qu'elle était gratifiée d'une maréchaussée composée de deux archers (!) commandée par un lieutenant.

Mieux encore, les *hold-uppers* se masquaient ou se maillaient et c'étaient les *gentlemen* puisque nobles.

Examinons, si vous le voulez, ce qu'on peut "exhumer d'une poussière désuète".

x x x

Le 23 septembre 1683, plainte est faite au lieutenant civil et criminel du bailliage de Montréal que "certains quidams habillés en sauvages et le visage mataché (sic) courent nuitamment ez environs de cette ville et le pistolet ou des couteaux à la main ont demandé leur bourse à trois ou quatre personnes. Si fort ont été intimidées les personnes qu'elles ont été obligées de donner l'argent qu'elles avaient sur elles".

L'une de ces personnes est Hyérome Charpentier qui a été volé vers Notre-Dame-de-Bon-Secours. L'on dit aussi que René Cuillerier et que Galipaut ont subi le même sort, etc.

L'affaire fut portée au Conseil souverain et le procureur général dans son réquisitoire, déclara :

“ Que quelques marchands du dit Montréal ont aussi couru risque d'être volés dans leurs maisons. Et que l'appréhension que les dits voleurs ont donné aux uns et aux autres de les massacrer ou brusler chez eux, s'ils en disoient quelque chose en Justice, a tellement intimidé un chacun, que personne n'oseroit déposer de ce qui luy a esté fait ny les nomer, a quoy estant necesre de pourvoir. Il requiert, attendu la nature de l'affaire, que le Prevost de la Mareschaussée se transporte sur les lieux pour en informer, et procedez ensuite contre les accusez jusques à jugement diffinitif exclusivement ”.

Après délibération, le Conseil ordonna au prévôt d'aller à Montréal pour “ Informer des dits cas, Et des autres vols qui y peuvent avoir esté faits. ”

L'enquête commença le 23 novembre 1683, Louis Loysel, serrurier, 66 ans, rapporta que Charpentier avait été volé entre la chapelle de Bon-Secours et le moulin du côteau (plus tard la citadelle) en allant à la maison de Jacques Laval, par trois voleurs qu'il dit connaître. Ces malandrins fouillèrent Charpentier et lui enlevèrent 25 francs ”.

Jean Aubuchon, 54 ans, raconta que René Cuillerier se fit ôter 20 à 25 francs.

Anne Mars, épouse du marchand de Couagne, dit qu'en l'absence de son mari, parti pour Québec, trois bandits vinrent lui demander de l'argent, etc.

Dans chaque cas, les déposants prétendirent avoir reconnu les voleurs et ils les nommèrent. C'est ainsi qu'il transpira que c'étaient des jeunes gens de grande famille qui cherchaient à se procurer de l'argent pour nocer.

Comme toujours, ou presque, en pareils cas, les influences agirent, les victimes furent remboursées et les jeunes débauchés furent expédiés au loin, afin de racheter leurs esclandres.

Ceci, nous le présumons car le procès finit brusquement et le silence enveloppa toute l'affaire. Les anciens savaient étouffer le bruit des turpitudes.

L'ANCÊTRE DES KIROUAC

Nous devons à l'obligeance du Frère Marie-Victorin les documents qui nous ont servi pour cette étude sur l'ancêtre des Kirouac. Lui-même les tenait, pour la plupart, de son oncle, M. l'abbé Jules Kirouac, curé de Sainte-Justine, qui a rendu visite au pays de l'ancêtre, a causé avec le curé de la paroisse d'où il partit pour venir au Canada, et s'est entretenu avec des représentants, en France, de cette famille.

L'ancêtre de tous les Kirouac du Canada se nommait Maurice-Louis-Alexandre LeBrice de Kéroac, et était de famille noble. Les de Kérouartz, Kérouars ou Kéroac étaient d'une noblesse très ancienne. Un Macé de Kérouartz suivit saint Louis à la septième croisade en 1248. L'un des dix Bretons choisis dans l'armée de Sylvestre Budes, en 1375, et qui luttèrent victorieusement contre dix Allemands, était le seigneur de Kérouartz (1). Pour armes, cette famille porte "d'argent à la roue de sable accompagnée de trois croisettes, deux en chef et une en pointe". Leur devise est "Tout en l'honneur de Dieu".

Selon Tanguay (Voir LeBrice, vol. 5), Maurice-Louis de Kéroac était de Bériel, en Bretagne. Bériel est devenue aujourd'hui Kérien, petite commune du département des Côtes-du-Nord, à 23 kilomètres au sud de Guingamp où se trouve le château de la famille des Kérouartz. Le marquis de Kérouartz était gravement atteint par la maladie lorsque M. l'abbé Jules Kirouac vint lui rendre visite à son château de Guingamp. Monsieur le comte, son fils, directeur d'une banque, le reçut aimablement et lui expliqua qu'en effet ils devaient avoir la même origine, que sa famille elle-même habitait autrefois Kérien où elle se livrait au commerce ; celui-ci péreclita et alors la famille vint tenter fortune à Guingamp.

M. l'abbé Kirouac visita également le château de chasse des Kérouartz, à Lannilis, à 25 kilomètres au nord de Brest. Sur le mur d'une salle ornée, de ce pavillon de

(1) *Nobiliaire de Bretagne*, par Potier de Courcy ; et *Armorial de Bretagne*, par Guérin de la Grasserie.

chasse, une inscription traduit la suprême recommandation du marquis à ses enfants : " Si vous voulez marcher sur les traces de votre père, aimez Dieu et la patrie." Près de cette inscription se voient les armoiries et la si belle devise de la famille : Tout en l'honneur de Dieu.

A son arrivée en la Nouvelle-France, en 1730, Maurice-Louis de Kéroac se fixa à Kamouraska où il fut marchand. Deux ans plus tard il épousait, au Cap-St-Ignace, Louise Bernier, fille de Jean, l'un des seigneurs du Cap. De ce dernier, il est dit au recensement de 1762 qu'il possède " 30 arpents de seigneurie " (1). L'acte de mariage a été rédigé en présence de François Guimont, major de la Côte du Nord, de Pierre Bouchard et d'un compatriote, Nicolas Kervedo. La bénédiction nuptiale fut donnée par messire Simon Foucault, prêtre-missionnaire. Lors de son mariage, Maurice-Louis s'établit définitivement au Cap-St-Ignace.

L'ancêtre de Kéroac eut trois enfants dont deux ont fait souche : Louis et Alexandre. Au baptême de ce dernier signèrent l'acte :

1. Le parrain : Jacques Gourdeau, seigneur de Beau-lieu et de la Grosardière.

2. La marraine : Elisabeth de Hautmeny, veuve du seigneur Vincelot.

3. Un frère de l'ancêtre, Alexandre de Kérouack, qui n'a pas fait souche au pays. C'est même la seule mention qui en soit faite dans les documents mis à notre disposition. Tanguay l'ignore. Il est de tradition dans la famille Kirouac que trois frères partirent ensemble de Kérien, en 1730 : l'un est mort pendant la traversée, et Alexandre se fit l'associé de son frère dans la ligne du commerce. Le désir de mettre à l'abri leur petite fortune aurait été la raison dominante de leur émigration au Canada. On était en effet pendant la guerre de Trente ans, " l'une des plus atroces des temps modernes ", et les esprits clairvoyants pouvaient appréhender une période funeste. Au surplus, les trois frères de Kérouack

(2) Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1925-1926, p. 22.

avaient à se demander si faire le jeu de la politique de Richelieu, en prenant le parti des protestants pour abaisser la maison d'Autriche, une nation catholique, ne serait pas une tache à leur blason et méconnaître leur devise : Tout en l'honneur de Dieu. Un compatriote, Kervedo peut-être, leur aurait conseillé de s'éloigner des principaux centres, Québec et Montréal, s'ils désiraient, par la suite, établir facilement sur de grandes étendues de terre, ceux de leurs enfants qui ne se destineraient pas au commerce.

Au commencement de mars 1736, pour affaires de succession, et afin, sans doute, d'approvisionner le magasin, LeBrice de Kéroac partit du Cap-St-Ignace sur une goélette pour aller s'embarquer sur un navire à destination de la France. Il tomba malade vis-à-vis de Kamouraska. On le conduisit au village où il mourut le 5 mars 1736. L'inhumation eut lieu le lendemain. Dans l'acte de sépulture il est dit âgé d'environ trente ans et avoir reçu "tous les sacrements". Ont assisté à ses funérailles "toute la paroisse assemblée, entre autres M. de la Durantaye et Jean Dionne". "Une tradition veut que son épouse Louise Bernier, affolée de douleur, en perdit la raison. Pendant que LeBrice était sur les planches, la démente chantait inlassablement une bribe de chanson :

En été comme en hiver,
Mon laurier est toujours vert.

Dans sa folie, elle brûla une cassette pleine de documents. Cela explique pourquoi nous n'avons pas d'anciens papiers de famille" (Frère Marie-Victorin).

Louis de Kéroac, fils aîné de l'ancêtre, se maria au Cap-St-Ignace, le 11 janvier 1757, à Marie-Catherine Méthot, fille de Joseph, l'un des habitants les plus à l'aise de la paroisse. Au recensement de 1762, Louis Crouaque (sic) est placé dans le voisinage de son beau-père, Joseph Méthot. Sa petite famille se compose de trois enfants : deux garçonnets et une fillette. Il a deux domestiques à son service, et possède 30 arpents ense-

mencés, 3 boeufs, 3 vaches, 1 tauraille, 1 mouton, 2 chevaux et 4 cochons. Il est le chef de la lignée qui s'établit surtout à St-Pierre-Rivière-du-Sud et à Québec. L'un des pionniers de la paroisse de St-Georges de Henryville (Iberville), Paul Kirouac était, croyons-nous, de cette lignée.

Alexandre de Kéroac épousa, à l'Islet, le 15 juin 1758, Elisabeth Chalifour, fille de François, officier de milice. Au recensement de 1762, Alexandre Larouaque (sic) a 2 enfants : 1 garçonnet et 1 fillette, 2 domestiques, 22 arpents ensemencés, 2 boeufs, 4 vaches, 2 taurailles, 10 moutons, 2 chevaux et 4 cochons. Ses descendants se sont principalement établis dans les paroisse du comté de L'Islet.

Comme pour la plupart des noms propres, l'orthographe du nom de la famille Kirouac s'est modifiée avec le temps. On a écrit Kéroac simplement ou avec un h ou un k final ; Kérouac ou avec un h ou un k final ; Kyrouac et enfin Kirouac, la forme qui a prévalu excepté pour la lignée des paroisses du comté de L'Islet où presque toujours, nous assure-t-on, la première syllabe du nom est Ké au lieu de Ki.

Rattachons maintenant, à l'ancêtre, l'un des contemporains les plus connus parmi les Kirouac québécois.

1. 1732, Cap-Saint-Ignace. Maurice-Louis LeBrice de Kéroac, Louise Bernier.

2. 1757, Cap-Saint-Ignace. Louis Kérouack dit Breton, Marie-Catherine Méthot.

3. 1797, St-Thomas de Montmagny. Pierre Kérouack, Marie-Anne Joncas.

4. 1825, St-Pierre-Rivière-du-Sud. Louis-Grégoire Kirouac, Marie-Catherine Destroismaisons dite Picard.

5. 1848, L'Ancienne-Lorette. Le chevalier François Kirouac, Marie-Julie Hamel.

6. 1882, St-Norbert d'Arthabaska. Cyrille Kirouac, Philomène Luneau.

7. Le Frère Marie-Victorin, des Ecoles chrétiennes (Conrad Kirouac) : docteur ès-sciences et professeur de l'université de Montréal ; lauréat de plusieurs concours littéraires organisés par la Société Saint-Jean-Baptiste

de Montréal ; membre de la Société Royale du Canada et de plusieurs autres sociétés savantes, auteur de nombreux articles scientifiques (Voir *Annuaire de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal*, 1927-1928, p. 100 à 104).

Il est juste de s'arrêter un moment au principal représentant de la lignée, au chevalier François Kirouac qui fut camérier de cape et d'épée de Sa Sainteté le pape Léon XIII.

Un article du *Nouvelliste*, 19 juin 1886, raconte la fête de famille qui eut lieu lors de la présentation du parchemin qui conférait à M. Kirouac le titre de camérier de cape et d'épée. Mgr Marois, vicaire général de S. E. le cardinal Taschereau, prit la parole et félicita M. Kirouac du nouveau titre qui lui était conféré. " Il rappela les oeuvres accomplies, les services rendus par M. le chevalier, comme membre et président de la Société St-Vincent-de-Paul pendant 40 ans ; ses bienfaits et ses services rendus à la paroisse de St-Sauveur dont il a été maire pendant 20 ans." M. Kirouac remercia en termes émus. " Ce titre, dit-il en terminant son discours, sera pour ma famille un précieux souvenir et un encouragement à pratiquer fidèlement la devise de mes aïeux : Tout en l'honneur de Dieu."

Le chevalier Kirouac fut béni dans sa nombreuse famille de quinze enfants. Ceux de ses fils qui ont fourni une carrière se sont tous fait remarquer pour être des hommes d'initiative et de grande activité. Mentionnons quelques noms.

Nous ferons ressortir l'étonnante activité de M. l'abbé Jules-Adrien Kirouac en énumérant simplement les principales oeuvres qu'il a réalisées dans les deux dernières paroisses où il fut curé. En charge pendant sept ans de la cure de St-Malachie, il travaille à la réfection de l'extérieur de l'église, il restaure presbytère et cimetière, fait construire à ses frais un aqueduc pour protéger l'église et le village. Un jour un groupe nombreux d'Italiens lui présentent quatre belles bannières qui font l'admiration des étrangers qui visitent l'église de St-Malachie, car pendant deux ans il fit la prédication en

trois langues : anglais, français et italien à cause de la présence dans son église de cent cinquante Italiens qui travaillaient au Transcontinental. Malgré ces travaux, M. l'abbé Kirouac trouva le temps d'écrire une excellente monographie de sa paroisse.

Curé de Ste-Justine depuis 1910, il construit une église de belles dimensions, restaure le presbytère, refait à neuf le cimetière, érige un monument au Sacré-Coeur et un Calvaire, élève une chapelle des morts, installe la lumière électrique dans l'église, organise un bazar qui lui rapporte \$5,000, fait construire un trottoir en ciment devant l'église, préside à l'installation de croix en fer dans les rangs, fonde la paroisse de St-Cyprien où il érige une chapelle-école devenue le presbytère actuel, enfin il réorganise, à Ste-Anne des Trappistes, l'important pèlerinage du canton. L'an dernier, à cet endroit, Mgr Arsenault, P. D., présidait une réunion de 3,500 pèlerins.

M. le chevalier François Kirouac avait fondé une maison prospère où se faisait, en gros, le commerce des farines. Sous l'intelligente impulsion de son fils, M. Cyrille Kirouac, qui lui succéda, le commerce continua de prospérer et prit, chaque année, de l'extension.

L'habile financier québécois, M. Napoléon-G. Kirouac, est l'un des fondateurs des Prévoyants du Canada. Il est à la tête d'une très importante manufacture de boîtes et s'occupe activement de débentures municipales.

Et voilà pour ceux des fils de M. le chevalier Kirouac que nous avons eu l'honneur de connaître.

Terminons notre article par un passage du Frère Marie-Victorin, et nous sommes assurés de rester alors sur la bonne bouche. " Macé de Kérouartz, dit l'auteur des *Croquis Laurentiens*, qui suivit saint Louis à la croisade, aurait reconnu son sang dans le grand homme de bien que fut le chevalier François Kirouac, camérier de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII. Celui-là, plus près de nous, qui s'est refait un blason à force de grandeur d'âme et de rayonnante charité, doit rester l'idéal et le modèle de tous ceux qui ont l'honneur de porter son nom. "

LUCIEN SERRE

LE PREMIER NOTAIRE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Sous l'ancien régime, la Nouvelle-France comptait des notaires royaux et des notaires seigneuriaux.

Les seigneurs qui avaient haute, moyenne et basse justice dans leurs fiefs nommaient eux-mêmes leurs notaires.

Le 10 novembre 1667, Mgr de Laval, seigneur de l'île d'Orléans et de Beaupré, donnait la lettre de nomination suivante au sieur Paul Vachon :

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, François de Laval, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, nommé par le roi premier évêque de ce pays, salut.

“ Ayant été bien informé des sentiments et fidélité et affection au bien de la justice et expérience au fait d'icelle de M. Paul Vachon, notaire et procureur fiscal en l'île d'Orléans, nous lui avons donné et octroyé par ces présentes lettres l'office de procureur fiscal et notaire en l'étendue de la justice de Beaupré et aussi procureur fiscal et notaire en l'île d'Orléans pour en jouir et user par lui aux droits et honneurs, prérogatives, franchises, libertés, fruits et profits y appartenant ainsi qu'on a accoutumé d'en jouir et user des offices de cette qualité dans le royaume de France, tant qu'il sera par nous trouvé à propos. Cy donnons en mandement et requérons le juge prevost de la seigneurie du d. Beaupré et de l'isle d'Orléans qu'il prenne le serment du dit sieur Vachon, qu'il le laisse user et jouir des dits droits et honneurs, prérogatives, franchises, libertés, fruits et profits paisiblement et paisiblement faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. En foi de quoy nous avons signé les présentes et fait apposer le sceau de nos armes. Fait en l'hôtel épiscopal de Québec ce dixiesme jour de novembre mil six cent soixante et sept et contresigné par notre secrétaire

François
Evesque de Pétrée

Par commandement de Monseigneur,
Morin "

Vachon fut installé dans sa charge de notaire et de procureur fiscal en l'île d'Orléans le 17 mars 1668 par M. Martin de Saint-Aignan, juge prévôt de la seigneurie de l'île d'Orléans.

Vachon était déjà notaire de l'arrière-fief Argentenay en l'île d'Orléans depuis quelques mois. En effet, le 3 novembre 1667, Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust, lui avait donné ses lettres de nomination comme notaire dans son fief d'Argentenay.

Lors de son acquisition du fief et seigneurie de l'île d'Orléans, M. Berthelot renouvela la commission de Vachon. Elle est en date du 25 avril 1681.

M. J.-Edmond Roy nous apprend, dans son *Histoire du notariat au Canada*, qu'en 1668 le sieur Vachon s'étant qualifié dans un contrat de mariage de "notaire royal en la Nouvelle-France, garde-note du roi notre sire", le lieutenant général de la Prévôté de Québec lui fit retrancher ces mots parce qu'il n'était que notaire seigneurial.

Vachon était en même temps notaire pour les seigneuries de Beauport et de Notre-Dame des Anges.

Paul Vachon décéda à Beauport le 24 juin 1703. Il était originaire de Comp-Chamer, en Poitou. Il avait épousé une des filles du pilote Noël Langlois, et un de ses fils décéda curé du Cap-de-la-Madeleine.

LES DISPARUS

Monongahéla de Beaujeu — Né au Côteau-du-Lac le 16 décembre 1870, du mariage de Georges-Raoul de Beaujeu et de Henriette-Marie Lamothe. Il fut toute sa vie un collectionneur passionné de timbres, de monnaies et de choses canadiennes. Après avoir longtemps vécu au Côteau-du-Lac et à Montréal, il s'établit à New-York. Décédé à bord de l'*Empress of France*, en vue de Buenos-Aires, en Argentine, le 19 mars 1928, au cours d'une croisière. M. de Beaujeu avait publié *Documents inédits sur le colonel de Longueuil* (1890) et *Le héros de la Monongahéla, esquisse historique* (1892).

LA FAMILLE DU PÈRE DE NOUE

Nous avons peu de renseignements sur la famille du Père Anne de Noue, le saint Jésuite qui décéda si misérablement en se rendant des Trois-Rivières à Sorel dans l'hiver de 1646. Voici quelques notes intéressantes sur cette famille tirées des *Anciennes familles du Laonnois* :

“ Noblesse de race établie en Valois, en Champagne et en Laonnois, où elle avait produit en 1666 les titres de dix races datant de l'an 1305, depuis Guillaume de Noue, chevalier, seigneur de Noue en Valois, conseiller et maître d'hostel du Roy. Le produisant était Nicolas, seigneur de Villers-en-Prayères. Cette seigneurie fut depuis 1539 et pendant trois siècles le foyer de la famille, d'où sortirent pendant ce temps des chevaliers de Malte, un des cent gentilshommes de la chambre du Roi, un mestre de camp de cavalerie, un brigadier et un lieutenant général des armées du Roi, seigneurs de Brissay, de Viry-Nouveau, de Guignicourt, etc... Le comte de Noue siégea à l'assemblée provinciale du Soissonnais en 1787.

“ L'armorial général de 1697 avait enregistré les armes de François de Noue, chevalier, seigneur de Brissay, et de Jean de Noue, escuyer, ainsi qu'il suit : échiqueté d'argent et d'azur au chef d'or. Celles de Jean-François, et de Joseph, escuyers, seigneurs de Villers-en-Prayères, ne portaient pas ce chef ; elles étaient de gueules pour Charles et pour Jean de Noue, écuyers.

“ Leurs alliances étaient avec les Bezannes, Ronty, d'Argy et autres familles militaires. Il en naquit nombre d'officiers de valeur, qui payèrent largement l'impôt du sang pendant les guerres de Louis XIV et de Louis XV et en furent récompensés par la croix de chevalier de Saint-Louis, dont un cordon rouge.

“ Mais tandis que la carrière des armes semble faire défaut depuis la Révolution à tant de familles qui n'en connaissaient pas d'autre, celle-ci a eu la fortune de continuer à s'y illustrer. Elle a fourni sous le second Empire deux généraux de division, le comte Léon et son cousin le vicomte Armand de Noue, et de nos jours encore un général d'artillerie et un colonel de cavalerie. On peut ainsi dire des de

Noue qu'ils sont restés une famille de soldats" (*Anciennes familles militaires du Laonnois*, p. 23).

MONNAIE COURANTE AU COMMENCEMENT DU XVII^E SIECLE

Jean Guichard, chirurgien et marguillier de N. D. de Montréal en 1717, rendait ses comptes en 1718.

Comme reliquat de compte, il avait reçu de son prédécesseur, Pierre Lestage, la somme de 3194 lbs " en monnoie de cartes du pays, plus 47 sous marqués, 1 pièce de 5 sous 8 deniers, & 1 demi-écu de France (valant 12 lbs 10 sols) ", mentionnée dans un bordereau plus ou moins détaillé.

A son tour, Guichard remit à son successeur le reliquat de son compte, soit 2530 lbs, qu'il énumère dans un bordereau bien détaillé. Si ce dernier ne mentionne pas toutes les cartes ayant cours à cette époque, il doit au moins énumérer toutes les pièces monnayées circulant dans la région de Montréal

" En carte monois du pays au bordereau suivant, savoir,

4 cartes de cent liure.. . . .	400 lbs
10 cartes de 50 lbs.. . . .	500 lbs
7 cartes de 40 lbs.. . . .	280 lbs
32 pièces de 20 lbs.. . . .	640 lbs
30 pièces de 12 lbs.. . . .	360 lbs
19 pièces de 6 lbs.. . . .	114 lbs
15 pièces de 4 lbs.. . . .	60 lbs
31 pièces de 2 lbs.. . . .	62 lbs
81 pièces de 1 lb.. . . .	81 lbs
16 pièces de 15 sous.. . . .	12 lbs
35 pièces de 10 sous.. . . .	17 lbs 10 sols
15 pièces de 5 sous.. . . .	3 lbs 15 sols

Total.. . . . 2530 lbs 5 sols

O. L.

LA SEIGNEURIE DE VILLECHAUVE OU BEAUHARNOIS

Le 12 avril 1729, le roi de France concédait au marquis Charles de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, et à son frère Claude de Beauharnois "six lieues de front sur six lieues de profondeur nord-est et sud-ouest, joignant la seigneurie de Châteauguay le long du fleuve Saint-Laurent, avec les islets et islots adjacents, pour en jouir conjointement et en total par le survivant des deux, leurs enfants nés en légitime mariage et leurs héritiers à perpétuité comme de leur propre à titre de fief."

"Le 14 juin 1750, le roi de France faisait un nouvel acte de concession du même territoire dans les mêmes termes et conditions, en faveur de François de Beauharnois, fils de Claude de Beauharnois, et neveu de l'ancien gouverneur, premier concessionnaire de la seigneurie. Par cet acte, François de Beauharnois, *seul*, succédait, avec ses héritiers, aux droits seigneuriaux concédés en 1729 à Charles et à Claude de Beauharnois conjointement."

Les Beauharnois firent très peu de concessions dans leur seigneurie.

Le 7 juin 1763, le marquis François de Beauharnois vendait sa seigneurie de Villechauve ou de Beauharnois à Michel Chartier de Lotbinière pour la somme de 24,000 livres.

M. de Lotbinière fit un certain nombre de concessions de terre et construisit même quelques moulins à scie dans sa seigneurie.

Le 30 juillet 1795, M. Chartier de Lotbinière vendait sa seigneurie à Alexander Ellice, négociant anglais, pour la somme de 9,000 livres.

Le nouveau seigneur changea le nom de la seigneurie en celui de Annfield. Il la subdivisa et donna différents noms à ces nouvelles divisions: Annstown, Marystown, Helenstown, Catherinestown, Ormstown, North-Georgetown, Jamestown, South Georgetown, Williamstown, Russeltown, Edwardtown, etc, etc.

Alexander Ellice décéda en 1804, et ses fils George, Robert et Edward lui succédèrent successivement dans l'administration de la seigneurie.

En 1839, un banquier de Londres, M. Scott, acheta la seigneurie de Beauharnois et organisa une compagnie, la London Land Co à qui il la passa pour la somme de \$750,000 dont \$156,000 devaient retourner à la famille Ellice.

En 1851, la seigneurie de Beauharnois fut retrocédée à la famille Ellice.

Le 18 décembre 1866, par acte du notaire J.-O. Bureau, Edward Ellice junior vendait la seigneurie de Beauharnois à la Montreal Investment Association pour la somme de \$276,000, plus \$1666.67 pour l'arrière-fief Primeau.

Enfin, le 24 septembre 1880, la Montreal Investment Trust succédait légalement à la Montreal Investment Association et acquérait la seigneurie de Beauharnois au prix de \$240,000. (Tiré de l'ouvrage du R. P. Augustin Leduc, *Beauharnois, paroisse Saint-Clément*, 1819-1919).

UN COLON DE DIEPPE

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1926, M. Emile Vaillancourt a donné la liste des Dieppois établis au Canada sous le régime français.

En voici un qui n'est pas mentionné dans la liste de M. Vaillancourt ni même dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay.

Jacques Hertaut dit Saint-Pierre, fils de Jacques Hertaut et de Françoise Bodart, de la paroisse Saint-Jacques, ville de Dieppe, demeurant en cette ville (Montréal), âgé de 28 ans, environ, et Marguerite Rousseau, fille de feu Antoine Rousseau, et de Marie Roannès, de la Prairie Saint-Lambert, âgée de 21 ans environ (Contrat de mariage du 2 janvier 1700, greffe de Adhémar).

Ce colon est quelquefois appelé Arteau, Harteau et Hertau dit Saint-Pierre. Le 2 janvier 1897, à Laprairie, il est parrain au baptême de Jean Patenaude, fils de Jean. On le dit alors soldat de la compagnie de Longueuil.

RAOUL RAYMOND

FAIT D'ARMES DE PICOTÉ DE BELESTRE

Dans ses recettes dites " extraordinaires ", Jacques Le-moine-Despins, marguillier de N.-D. de Montréal en 1757, accuse réception des sommes suivantes :

" Les 21 et 22 juin, 2 messes pour biens de la terre à 15 lbs. 30 lbs

" Le 31 aoust, pour une messe dite à l'occasion de la guerre. 50 lbs

" Le 11 décembre, pour une messe en action de grâces du coup de M. de Belestre. 40 lbs."

On était alors en pleine guerre, et au lendemain de la prise des forts Ontario et Chouaguen par les troupes de Montcalm ; et, cependant que la disette sévissait dans la

Le 24 août, Bigot écrivait au ministre : " La situation est belle au point de vue des succès militaires, et fort triste au point de vue des approvisionnements. La température est affreuse, la récolte est encore très mauvaise." (*Arch. can.*, 1899, p. 165).

" Malgré la disette qui régnait au Canada et l'ordonnance qui défendait d'exporter des denrées, Cadet et Péan expédiaient des chargements de farine aux Antilles." (*Cas-grain, Français au Canada*, p. 199).

Quant à ce qui a trait à la messe d'actions de grâces, célébrée le 11 décembre, le gouverneur de Vaudreuil, écrivant au ministre, relate les détails du glorieux et fructueux fait d'armes, accompli par François-Marie Picoté de Belestre, gouverneur de Détroit.

Nous trouvons cette lettre de Vaudreuil dans la collection Moreau Saint-Méry, aux Archives du Canada :

Montréal, le 12 février 1758.

Monseigneur,

Par une de mes lettres de l'automne dernier j'eus l'honneur de vous rendre compte du départ de M. de Belestre avec un détachement de troupes d'environ 300 hommes Canadiens et Sauvages pour aller sur la rivière de Corlac.

J'avois, Monseigneur, plusieurs objets dans la mission de cet officier.

1° D'effectuer tout ce que j'avois predit aux Onnoyotes dans ma reponse à leurs parolles, concernant les palatins, qui étoient établis à la proximité de leur village;

2° D'engager des guerriers des 5 nations iroquoises à prendre parti dans ce détachement, et de porter tous les autres Sauvages de ces Nations à suivre leur exemple;

3° De causer du dommage à nos ennemis, d'intimider les habitans de cette contrée, de donner à penser à Mylord Loudonn et de luy persuader que les rapports de nos soldats deserteurs sont faulx.

M. de Beletre arriva malgré tous les obstacles de la saison, et de la plus grande disette des vivres à la rivière à la Famine, où il rencontra quelques Sauvages Nontagués qui sur une parolle qu'il leur donna de ma part, lui témoignèrent qu'ils étoient charmés de se lier à luy.

Il suivit sa route, et se porta, après des fatigues et une misère inexprimables, sur la rivière de Corlac, il examina 5 forts que j'ai contrains les anglais d'abandonner à commencer par celui etably sur la même position de l'ancien fort Bulle, depuis la reddition des forts de Chouaguen.

Les Onnoyotes chez lesquels j'avois fait passer une parole, envoyèrent de leurs guerriers à M. de Beletre qui, au nom de leurs chefs, l'assurèrent qu'ils n'avoient point d'autre volonté que la mienne.

J'avois connoissance d'un fort que les anglais ont sur la rivière de Corlac nommé Konari à environ un quart de lieue du dt village des Palatins, dans lequel fort il y avoit 350 hommes et troupes, aussi avois-je recommandé à M. de Beletre de prévoir à tout pour que la confiance et l'ardeur des nations sauvages ne fussent susceptibles d'aucun ralentissement, mais ces Nations jalouses de remplir les promesses qu'elles m'avoient fait avant leur départ furent aussi fermes que je pouvois l'espérer.

M. de Beletre traversa avec son détachement partie à la nage, et partie dans l'eau jusques au col la dte rivière de Corlac à une lieue et demie du premier des cinq forts qui couvroient le canton des Palatins, et le 13 9bre à 3 heures du matin, il donna l'ordre de marche et d'attaque à son détachement de façon à envelopper en même tems les dts 5 forts et tout ce canton consistant en 60 maisons.

A la vue du premier fort il se décida à le prendre d'assaut. Les ennemis firent quelques décharges de leur mousqueterie, mais l'intrépidité avec laquelle tous les officiers, cadets, soldats, Canadiens, de son détachement avancèrent, jointe aux cris de nos Sauvages, effraia les anglois au point que le maire du canton des Palatins, qui commandoit dans ce fort, en ouvrit les portes, et demanda la vie.

M. de Beletre ne perdit point de tems à se rendre au second, au troisieme, au quatrieme et au cinquieme fort qui ne furent pas moins intimidés que le premier de son intrépidité et des cris de nos Sauvages, ils se rendirent tous à discrétion, et furent entierement brulés.

Pendant ce tems là une partie des Canadiens, et Sauvages pilloient, ravageoient et brulloient les dites soixante maisons des Palatins, leurs granges, étables et autres dépendances, ainsy qu'un moulin à eau.

Il a péri dans toutes ces expéditions environ cinquante anglois tués ou noyés, le nombre des prisonniers est de 170 hommes, femmes et enfans parmy lesquels est le maire du dit canton des Palatins et quelques officiers de milice.

Nous n'avons eû aucun homme de tués, mais M. de Lorimier fils, officier, a été blessé d'une balle au côté droit, trois sauvages l'ont été plus légèrement.

On estime, au dire même des Anglais, le dommage causé à l'ennemy.

En farines et grains de toute espèce, en une quantité si prodigieuse, que s'il eut été possible d'en faire le transport, elle auroit au moins été suffisante pour nourrir la colonie pendant trois mois.

Il en est de même des cochons environ 3,000 bêtes à corne, environ 4,000 moutons.

Na Tous ces articles devoient être envoyées sous peu de jours à Corlac.

Environ 500 chevaux dont 300 pris par les sauvages.

Les effets en meubles, hardes, marchandises et boissons pourroient former un capital de deux cent mille livres.

On prétend que le maire du dit village des Palatins perd à luy seul quatre cent mille livres, ce qui n'est pas surprenant en égard aux fournitures qu'il fesoit à Corlac et à Orange pour l'approvisionnement des troupes.

Les français et les Sauvages ont fait un pillage aussi riche qu'ils ont pu l'emporter, ils ont eu en especes plus de cent mille livres. Un seul Sauvage a trente mille livres en or.

Il a été aussi pillé une quantité de porcelaine, d'argenterie, des écarlatines et autres marchandises, ce qui peut encore faire un capital d'environ cent mille livres.

Le canton des Palatins étoit de tout tems riche par la fertilité de ses terres, et depuis que Chouaguen n'existe plus les anglais y avoient établi des magasins aussi riches qu'abondants en toutes choses, non seulement pour les cinq nations Iroquoises, même pour celles des pais d'en hault.

Tous ces dommages n'ayant pu se faire que dans l'espace de 48 heures l'ennemy fit sortir du dit fort Kouari un détachement d'anglais, accompagnés de quelques anniers, mais nos français et Sauvages, ayant été au-devant d'eux les obligèrent de traverser la rivière à la nage après avoir essuié plusieurs decharges de mousqueterie.

Les sauvages que M. de Beletre avoit envoyé chez les Onnoyotes pour leur faire part du succès qu'il avoit eû, les inviter à persévérer dans leurs bons sentimens et à ne pas craindre l'anglais, luy dirent que les 5 nations avoient envoyé trois colliers au village des Onnoyotes dont ils auroient bien voulu le charger pour me les remettre, ces nations me demandant du secours pour être en état de resister aux anglais qui avoient refusé l'entrée du dit fort de Kouari à 4 de leurs chefs sur lesquels ils avoient tiré plusieurs coups de fusils ce qui avoit même obligé les Onnoyotes à faire retirer leurs femmes et enfans du côté du Lac esperant que je les protégerai.

L'heureux evennement de cette expédition produit, Monseigneur, le meilleur effet.

1° La ruse des Palatins n'a contribué qu'à leur perte et j'ay en cela fait experimenter aux cinq nations Iroquoises que je suis inviolable dans mes resolutions. J'ai rompu les mesures que les anglais avoient pris pour faire renaître un nouveau Chouaguen, continuer à faire leur traite avec les cinq nations Iroquoises, pourvoir à leurs besoins et attirer dans ce canton des Palatins les nations des pais d'en hault qui étoient en usage d'aller à Chouaguen.

2° Enfin j'ai ouvert aux cinq nations Iroquoises la route pour frapper l'anglais et elles y sont très disposées.

3° J'ay porté la consternation et l'effroy dans cette partie où nos ennemis sembloient annoncer un prochain mouvement par le grand nombre de batteaux qu'ils fesoient construire, au lieu qu'ils n'osent maintenant continuer cette construction, que dans la ville même de Corlac.

Je souhaite, Monseigneur, que ce succès rende Mylord Loudonn très indécis dans ses projets.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Vaudreuil.

O. LAPALICE

QUESTION

Le 3 juillet 1692, le sieur de Villebon, commandant à la rivière St-Jean, dit dans son journal que "sur le soir nous aperçumes un Batiment qui ne pust entrer dans le havre faute de vent. Cela nous tint alerte la nuit."

Le lendemain, le 4, il y inséra ce qui suit: "Nous reconnûmes que cestoit le sieur Mattieu qui revenoit de course. Je luy avois ordonné daller croiser depuis le Cap de Sagle jusques à Canseaux pour prendre les pescheurs anglois, mais il estoit revenu sans rien faire."

Je serais très reconnaissant à celui qui pourrait me fournir des renseignements sur ce flibustier nommé Mattieu.

Ce nom ne m'est certainement pas inconnu, mais dans quel document l'ai-je rencontré? Je ne m'en rappelle pas. Mattieu est évidemment un nom de guerre comme celui du fameux corsaire Paul Batiste dont le vrai nom est Pierre Maisonnat.

P. G.

LE SUCCES DE LIBRAIRIE DE 1824

Si l'on demandait quel ouvrage de langue française décrocha le record de la vente en Canada, il y a un siècle, quel livre mentionneriez-vous ?

A mon avis, l'honneur doit aller à une brochure que publia l'abbé Chaboillez en 1824, alors qu'il était curé de Longueuil.

Et voici sur quoi je me repose :

The Canadian Magazine & Literary Repository, vol. II, (janvier-juin 1824), p. 190, colonne des faits divers, du mois de février 1824, nous informe que 150 exemplaires de la réponse de M. Chaboillez à P.-H. Bédard ont été vendus en une seule journée.

Pour l'époque ce dut être inouï, puisque une grave revue de langue anglaise note l'événement.

* * *

Personne n'ignore pourquoi le petit livre en question se vendait mieux que des pains chauds. Cependant rappelons brièvement en recourant à l'ouvrage de Mgr Têtu sur les évêques de Québec.

En 1819, Mgr Plessis avait décidé de nommer l'abbé J.-J. Lartigue, son évêque suffragant, et de lui remettre la direction spirituelle du district de Montréal. Rome acquiesça et Mgr Lartigue fut consacré dans l'église Notre-Dame de Montréal le 21 janvier 1821.

Pour des raisons trop longues à expliquer, quelques membres du clergé contestèrent à Mgr Plessis le droit d'ériger le district de Montréal en district épiscopal; des curés refusèrent les honneurs à Mgr Lartigue; enfin, on lui fit bien des difficultés.

“ L'abbé Chaboillez fut le champion le plus hardi de tous les mécontents et publia des brochures pour protester contre l'exercice des pouvoirs épiscopaux. ”

Les choses en vinrent à ce point que “ jamais l'on n'avait vu au Canada un pareil mépris de l'autorité du pape et des évêques. ”

A ces extraits de l'ouvrage de Mgr Têtu, ajoutons ce court passage qui concerne particulièrement l'abbé Chaboil-

lez et qui est de la plume de M. S. Pagnuelo (1) (avocat et plus tard juge) :

“ Servi et défendu par un homme de talent et de connaissances variées, polémiste redoutable et d'un style entraînant, le gallicanisme comptait sur un succès en faisant appel à toutes les petites faiblesses humaines dans le clergé et dans le peuple, et en invoquant l'autorité du gouvernement politique qui ne pouvait manquer de le soutenir puissamment. Aussi jamais l'Eglise n'a connu en ce pays un aussi grand danger et sans la mansuétude des deux grands prélats qui la gouvernaient alors, sans l'attachement du clergé rural et des populations à leurs évêques et à Rome elle était menacée d'un schisme dans le district de Montréal ”.

Heureusement, cette effervescence se calma petit à petit. En 1825, Mgr Lartigue, toujours auxiliaire de l'évêque de Québec, prit possession d'un palais épiscopal, à l'angle des rues Saints-Denis et Sainte-Catherine, puis, le 13 mai 1836, le district de Montréal ayant été érigé en diocèse, Mgr Lartigue devint le premier évêque de Montréal.

Sur l'abbé Chaboillez et ses brochures, renvoyons le lecteur à la notice qui se trouve intercalée dans la généalogie que nous avons consacrée à sa famille dans le *Bulletin* de 1922, pp. 275-276.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Dans ses Mémoires, publiés sous le titre *Pierre qui roule*, Rémi Tremblay dit à la page 175 en parlant de l'honorable Georges Duhamel :

“ Encore un membre de *La Fraternelle* qui devait devenir plus tard l'un des ministres du cabinet de Québec. ”

La Fraternelle était une association fondée par Québécoise (Rémi Tremblay), association qui n'a pas survécu à son départ du *Courrier de Montréal*, mais qui a fortement contribué aux succès politiques de plusieurs de ses membres. ”

Quelqu'un sait-il quand et où ce Cénacle fut fondé et quels en furent les membres?

SOUVENIR

(1) *La liberté religieuse en Canada.*

QUEBEC ET LA CHANSON DES BOSSUS

Depuis 1883, je m'occupe, par ci par là, de noter ou de recueillir tout ce qui constitue le folklore de notre province, principalement dans les régions de Montréal et des Trois-Rivières. C'est ainsi que je possède aujourd'hui quelques milliers de chansons, les unes en deux ou trois versions, les autres en plusieurs.

Ayant consulté le *Nouveau Larousse*, ces jours-ci, j'ai eu une surprise, dont je vais vous faire part.

x x x

Parmi les chansons qu'on entendait fréquemment autrefois, celle qui exaltait les bossus avait souvent son tour et, avec ce morceau, l'exécutant était toujours sûr d'un succès.

De ce chant populaire, quoique littéraire, j'ai obtenu oralement diverses versions assez conformes et j'ai même constaté que de nos anciens chansonniers lui avaient ouvert leurs feuillets. Cependant, aucun de ces textes ne contient le couplet — cause de ma surprise — et qui parle du Canada, c'est-à-dire de Québec. Dans les versions qui circulent en notre pays, il n'y a que six couplets, ceux-ci :

— 1 —

Depuis longtemps, je me suis aperçu
De l'agrément qu'on a d'être bossu.
Polichinelle en tous lieux si connu,
Toujours chéri, partout si bien venu,
Qu'en eut-on dit s'il n'eût été bossu ?

— 2 —

Loin qu'une bosse soit un embarras,
De ce paquet on fait un fort grand cas,
Quand un bossu l'est derrière et devant,
Son estomac est à l'abri du vent,
Et ses épaules sont plus chaudement.

— 3 —

Tous les bossus ont ordinairement,
Le ton comique et rempli d'agrément,
Quand un bossu se montre de côté,

Il règne en lui certaine majesté,
Qu'on ne peut voir sans en être enchanté.

— 4 —

Si j'avais eu les trésors de Crésus,
J'aurais rempli mon palais de bossus,
On aurait vu près de moi, nuit et jour,
Tous les bossus s'empresser tour à tour,
De montrer leur éminence à ma cour.

— 5 —

Dans mes jardins, sur un beau piédestal,
J'aurais fait mettre un Esope en métal,
Et, par mon ordre, un de mes substitués,
Aurait gravé près de ces attributs,
Vive la bosse et vivent les bossus !

— 6 —

Concluons donc, pour aller jusqu'au bout,
Qu'avec la bosse on peut passer partout,
Qu'un homme soit ou fantasque ou bourru,
Qu'il soit chassieux, malpropre, mal vêtu,
Il est charmant, pourvu qu'il soit bossu.

Or dans le texte original qui se trouve dans le *Nouveau Larousse*, tome II, p. 182, il y a sept couplets et le couplet omis en Canada occupe le troisième rang. Le voici :

On trouve ici des gens assez mal nés,
Pour s'aviser d'aller leur rire au nez,
Ils l'ont toujours aussi long que le bec,
De cet oiseau que l'on trouve à Québec,
Et leur babil inspire le respect.

Pourquoi a-t-il été banni de nos versions ? Fut-il jugé malséant ? L'a-t-on mal compris ?

Evidemment l'auteur par sa périphrase du troisième vers désignait le perroquet, oiseau qui dans son idée était originaire du continent américain.

Or, à cette époque, on avait sur la géographie du nouveau monde des idées cocasses. On désignait même parfois le Canada sous l'appellation "les îles d'Amérique".

Pour plusieurs les Antilles et Québec devaient donc être très rapprochés.

De là à se servir du mot Québec pour désigner les parties méridionales des possessions françaises il ne fallait qu'avoir besoin de trouver une rime à *respect*.

Voilà j'imagine tout le secret.

Pour les Canadiens cette erreur géographique était tellement absurde qu'il leur était impossible de répéter le couplet ci-dessus et, poliment, ils le laissèrent tomber dans l'oubli.

x x x

Quoi qu'il en soit, terminons par une note sur l'origine du chant.

D'après l'encyclopédie mentionnée, cette chanson fameuse date de la première moitié du XVIII^e siècle (entre 1725 et 1730). C'est une glorification comique des bossus, faite par Santeul, neveu du poète de ce nom qui fut régent de la faculté de Paris.

"Orné d'une bosse énorme, Santeul était le premier à rire de son infirmité. Il fit entendre pour la première fois sa chanson dans ce qu'on pourrait appeler "un repas de corps" auquel il n'avait invité que des bossus."

x x x

Ajoutons enfin, qu'en Canada le dernier vers de chaque couplet était "bissé" contrairement à ce qui se fait en France. Sur ce point, nos chanteurs avaient raison, car la mélodie y gagne.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

L'abbé Michel-Gaudiose Lemieux — Né à Lévis le 13 février 1870, du mariage de Michel Lemieux et de Philomène Labonté. Ordonné prêtre à Québec le 13 mai 1894, il fut professeur au collège de Lévis jusqu'à 1904, puis curé de Parisville, curé de Saint-Honoré de Shenley et curé de St-Romuald d'Etchemin. Décédé dans cette paroisse le 31 octobre 1922. M. l'abbé Lemieux avait publié, en 1915, *Saint-Honoré de Shenley (Co Beauce)*: autrefois et aujourd'hui.

EXTRAIT DU RECENSEMENT GENERAL FAIT
EN LA NOUVELLE-FRANCE EN 1734

Eglises	102
Curés ou Missionnaires	83
Presbytères	76
Prêtres ou chanoines	32
Jésuites	18
Récollets	27
Religieuses de l'Hôtel-Dieu	97
Ursulines	80
Religieuses de l'hôpital genal) et frères charrons)	31
Soeurs de la Congrégation	96
Moulins à blé	118
Moulins à scie	52
Familles	six mille quatre cent-vingt deux hommes au dessus de cinquante ans, dix sept cent dix huit hom- mes au dessous, quatre mille cinq cent quatre vingt huit. Hommes absents quatre cent trente. Femmes et veuves, six mille cinq cent quatre vingt treize.
Garçons	au dessus de quinze ans, trois mille huit cent cinq; garçons au-dessous, huit mille trois cent quarante deux.
Filles	au dessus de quinze ans, trois mille six cent cinquante quatre.
Filles	au dessous, huit mille cent vingt deux.
Terres en valeur	163,111. arpens
Prairies	17,657. idem
Blé français	737,892. minots
Blé d'inde	5,223. idem
Pois	63,549. idem
Avoine	163,988. idem
Orge	3,462. idem
Tabac	166,054 livres
Lin	92,246. idem
Chanvre	2,221 idem
Chevaux	5,056.
Bêtes à cornes	33,179.
Moutons	19,815.

Cochons

23,646.

Armes à feu — six (1) six cent dix neuf.

Epées — sept cent soixante quatorze.

Ce recensement a été fait avec toute l'exactitude qui a été possible et on le croit le plus exact qui ait été envoyé jusque ici (2).

POUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS PRÉCIEUX

Un grand quotidien artistique et littéraire de Paris publie dans son numéro du 17 février 1928 ce qui suit :

Des experts viennent de se réunir à l'Institut international de Coopération intellectuelle pour rechercher dans quelles conditions pouvait être assurée la conservation des encres et des papiers réservés aux documents d'une importance capitale... Ces experts se sont également proposés de rechercher quelles étaient les conditions les meilleures pour assurer la conservation des documents déjà existants et ils ont élaboré une série de résolutions, dont les plus importantes sont les suivantes :

“Après avoir déterminé les caractères techniques que doivent avoir les meilleures encres et les meilleurs papiers, les experts ont émis le vœu que les journaux du monde entier s'inspirent de l'exemple des journaux anglais et américains, et réservent pour chacun de leurs numéros un tirage spécial sur des exemplaires en papier de fil ; la recommandation intéresse surtout les journaux officiels des différents pays.

“D'autre part, les experts ont émis l'avis que les expositions permanentes de documents de valeur historique étaient particulièrement nuisibles à leur conservation et qu'elles devaient être désormais supprimées pour être remplacées par des expositions temporaires.”

L'ensemble de ces vœux sera présenté à l'approbation de la Commission internationale de Coopération intellectuelle lors de sa session de juillet prochain.

(1) On a évidemment omis ici le mot mille.

(2) Archives de la province de Québec.

SAINTE-ADELE DE TERREBONNE

“ A cinquante milles au nord de Montréal, sur la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, à l'entrée des Laurentides, s'étend dans un magnifique décor des montagnes la paroisse de Sainte-Adèle. Elle couvre une partie des cantons Abercromby, Morin et Wexford et un coin restreint de la seigneurie des Milles-Isles, dans le comté de Terrebonne. ”

Sainte-Adèle fut fondée par l'honorable Augustin-Norbert Morin. On sait que cet homme respecté mourut subitement à Sainte-Adèle le 27 juillet 1865.

“ Pour perpétuer la mémoire de son fondateur, Sainte-Adèle reconnaissante fit élever dans l'église un humble monument que Mgr Bourget ordonna d'y laisser à perpétuité ou de transporter dans les nouvelles églises qui pourraient remplacer la première. C'est un simple marbre fixé au mur, sur lequel on a reproduit l'inscription gravée sur sa tombe de l'église de Saint-Hyacinthe :

A la mémoire
de
l'honorable
Augustin-Norbert Morin,
Né le 12 octobre 1803,
Décédé le 27 juillet 1865,
Pas ses talents et son érudition,
Son patriotisme désintéressé,
Les nobles qualités de son cœur
Ses services éminents
Comme homme d'État
Et codificateur des lois,
Il fut un grand citoyen,
L'honneur de son pays.
Par sa foi et sa piété,
Un chrétien édifiant
Le modèle de la société.

Sur Sainte-Adèle on peut consulter l'*Histoire de la paroisse de Sainte-Adèle* publiée par M. l'abbé Edmond Langevin-Lacroix, en 1927.

OSCAR DUNN

Fils du docteur William-Oscar Dunn et de Mathilde Beaudet, il naquit au Côteau-du-Lac, comté de Soulanges, le 14 février 1845 et fut baptisé le 17, à l'église catholique.

Le docteur Dunn était le fils de l'honorable Thomas Dunn, de Québec, seigneur de Saint-Armand, président du Conseil exécutif et, à deux reprises, administrateur du gouvernement du Bas-Canada (de 1805 à 1807 et en 1811). Sa mère se nommait Marie-Henriette Guichaud. Oscar Dunn était donc, par le sang, aux trois-quarts Canadien; par l'esprit et la culture, il l'était tout-à-fait (1).

Le jeune Dunn n'avait que six ans lorsqu'il perdit son père décédé le 15 décembre 1851, aux Bermudes, où il était allé dans l'espoir de rétablir sa santé délabrée.

Le docteur Dunn était protestant tandis que sa femme était catholique, et l'enfant avait, comme on l'a vu, été baptisé à l'église catholique. Les parents de son père voulurent néanmoins se charger de son éducation, ce à quoi s'opposa la mère supportée par la famille Beaudet et il s'en suivit un procès retentissant devant les tribunaux. Madame Dunn ayant eu gain de cause, Oscar s'attacha davantage à la langue et à la religion de sa mère. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe. Il entra ensuite au *Courrier de Saint-Hyacinthe* et il en devint bientôt le rédacteur. M. Dunn fit ensuite trois ans de droit à Montréal, chez MM. Leblanc et Cassidy, puis il entreprit un voyage de deux ans en Europe. Durant son séjour à Paris il collabora au *Journal de Paris*, alors dirigé par MM. Weiss et Hervé. Ce stage dans un grand journal parisien ne fit que confirmer davantage son amour de la langue française à laquelle il voua un culte fervent. De retour au Canada, il entra à la *Minerve* où il devint rédacteur en chef.

En 1874, M. Dunn dirigeait avec talent l'*Opinion Publique*, grand journal illustré que publiait depuis quelques

(1) Dans sa conférence sur Oscar Dunn, publiée dans le *Devoir*, M. Jean Bruchési a répété une erreur commise par M. P.-J.-O. Chauveau, en disant que Dunn était d'origine écossaise par son père et que le grand-père était venu des États-Unis vers 1778. L'honorable Thomas Dunn était né à Durham, Angleterre, en 1729, et il vint se fixer à Québec peu après la conquête.

années M. George Desbarats. L'année suivante il prenait la direction de la *Revue Canadienne*, dont il avait été longtemps l'un des collaborateurs. Quelques incidents assez remarquables ont leur place ici. Nous prenons le premier dans le discours que prononça l'honorable M. Chauveau à la séance publique de la Société Royale, le 26 mai 1885, à l'occasion de la mort récente de M. Dunn.

"Ce demi-écossais devenu plus français que les Français eux-mêmes en vint à écrire une brochure sous ce titre: *Pourquoi nous sommes restés Français*, par Oscar Dunn, brochure qui produisit quelque sensation lorsqu'elle fut exposée dans les vitrines des libraires de Paris. Le contraste du titre avec le nom de l'auteur était assez piquant et les anciens collaborateurs au *Journal de Paris* eurent peut-être seuls le mot de l'énigme."

M. Chauveau racontait ensuite une assez singulière coïncidence. M. John Lespérance, né d'un père français et d'une mère américaine, était la contrepartie vivante de M. Dunn. "M. Lespérance était, dit M. Chauveau, rédacteur du *Canadian Illustrated News* en même temps que M. Dunn rédigeait l'*Opinion Publique*—les deux entreprises n'en formaient qu'une—et M. Dunn m'a raconté qu'un jour il aurait dit à son collègue: Maintenant ce serait à vous de publier une brochure sous ce titre "*Why is it that we remain English.*"

En 1883, M. Lespérance ayant lu devant la section anglaise de la Société Royale du Canada un fort beau travail sur la littérature franco-canadienne, M. Chauveau avait invité M. Dunn à faire, à son tour, une étude sur la littérature anglo-canadienne. M. Dunn avait paru goûter l'idée, mais des circonstances incontrôlables, dit M. Chauveau, avaient empêché M. Dunn de suivre assidûment les séances de la Société Royale et sa mort soudaine avait tranché la question.

Lorsque, en 1875, M. Dunn prit la direction de la *Revue Canadienne*, cette publication éminemment canadienne était éditée par MM. Quinn et Dunn! L'année suivante, M. F.-A. Quinn en était seul directeur, et le premier article de l'année 1876 était une poésie intitulée: "Où vont donc nos

années"; il était signé James Donnelly! M. Sterry Hunt, président général de la Société Royale du Canada, avait bien raison de dire, en faisant l'éloge de M. Dunn, que celui-ci était un exemple frappant des singuliers résultats que produisent ici le mélange des races et notre état social et religieux.

Jeune, M. Dunn avait tâté de la politique. Il s'était présenté pour la députation aux Communes, en 1867, à Saint-Hyacinthe, contre M. Louis Delorme qui l'avait défait. Il eut le même sort quand il se présenta à l'Assemblée législative, contre M. de Beaujeu, dans le comté de Soulanges en 1875.

Lors de la création de la Société Royale du Canada par le marquis de Lorne, en 1882, M. Dunn fut choisi comme l'un des membres fondateurs de la section française. Il était aussi officier de l'Instruction publique de France et membre de l'Académie des Muses Sautones, siégeant à Royan, Charente Inférieure (1).

Dans les relations sociales, M. Dunn était estimé pour l'élégance de sa conversation et sa délicatesse de pensée et de sentiment. Quoiqu'il parût un peu rude parfois dans la discussion ce n'était qu'un effet de sa franchise et ceux qui le connaissaient savaient que cette rudesse apparente cachait un coeur sensible et bon.

"Polémiste logicien plutôt que vigoureux, dit Achintre (la *Minerve*, 16 avril 1885), et lettré dans toute l'acception du mot... toujours prêt au sacrifice, au dévouement, et ces rares qualités étaient rehaussées chez lui, par une discrétion exquise et incomparable...."

Oscar Dunn mourut subitement le 15 avril 1885, au Club de la Garnison de Québec. Voici comment la *Minerve* du 18 avril 1885 raconte la chose. Il causait avec le comte de Puyjalon, M. Nazaire Turcotte, le colonel Montarville Taschereau et le colonel Gray, des Hussards. Ce dernier parlait de l'insurrection du Nord-Ouest.

— Si Riel est pris, disait-il, nous devrions le pendre.

— Ce serait un grand malheur, répliqua Oscar Dunn et, renversant la tête, il rendit le dernier soupir.

(1) Bibaud, *Mémorial des Honneurs étrangers*, 1885, p. 59.

Il fut inhumé au Côteau-du-Lac.

Les "Mémoires" de la Société Royale du Canada, de 1886, contiennent une belle appréciation de M. Dunn, due à la plume élégante de son excellent ami et collègue en journalisme, M. A.-D. DeCelles, qui le remplaça à la Société Royale.

"Dunn était, dit M. DeCelles, une de ces rares individualités qui, par la force de leur caractère, la nature de leur esprit, arrivent forcément aux premiers rangs. Marquées en quelque sorte du sceau du génie, emportées par une puissance extraordinaire, elles s'imposent à leur entourage, font accepter leur empire dans le domaine de l'intelligence."

L'auteur du *Précis d'Histoire des Littératures française, canadienne-française*, etc., (1925) l'apprécie comme suit: "Son style est clair, précis; sa phrase a de l'ampleur sans emphase. Il a une manière vive, sérieuse et simple de penser et d'écrire."

M. Dunn a laissé les ouvrages suivants: *Pourquoi nous sommes français*, 1870; *L'Union des catholiques*, 1871; *L'Amérique avant Christophe Colomb*, 1875; *Dix ans de journalisme*, 1876; *Lecture pour tous*, 1878; et un *Glossaire franco-canadien*, 1880.

FRANCIS-J. AUDET

RÉPONSES

Le fief de Magesse (XXXIV, p. 51) — Le fief de Magesse était situé à Machias, à l'embouchure de la baie de Fundy, dans l'état du Maine.

Ce nom est orthographié *Magès* et aussi *Mages* sur de vieilles cartes géographiques et dans certains documents.

PLACIDE GAUDET

Le fief de la Chevalerie (XXXIII, p. 491) — Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, parle, en effet, d'un fief de la *Chevaline*, propriété du sieur Charles-Denis Riverin. Il a mal lu. Charles-Denis Riverin était seigneur de l'arrière-fief de la Chevalerie, situé dans la seigneurie de l'île d'Orléans.

P.-G. R.

OUVRAGES PUBLIES PAR STANISLAS DRA-
PEAU (1)

Appel aux municipalités du Bas-Canada. La colonisation du Canada envisagée au point de vue national. Québec—1858.

Religion et patrie! Association de Secours pour venir en aide aux défricheurs du sol. Projet de constitution. Québec—1859. 8 pp.

Considération sur les classes ouvrières et la colonisation. Québec—1860.

Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada (1851-1861) depuis dix ans—1863. 593 pp.

Coup d'oeil sur les ressources productives et la richesse du Canada, suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la colonisation. Québec—1864.

Observations sur la brochure de MM. les abbés Laverdière et Casgrain, relativement à la découverte du tombeau de Champlain. Québec—1866.

Le Journal de Québec et le tombeau de Champlain. Québec—1867. 32 pp.

Histoire des Institutions de charité, de bienfaisance et d'éducation du Canada, depuis leur fondation jusqu'à nos jours. Ottawa—1878.

Notes et éclaircissements : La question du tombeau de Champlain. Ottawa—1880.

Biographie de sir N.-F. Belleau—1883.

Le guide du colon français, belge, etc. Ottawa—1887.

QUESTION

Le lac des Deux-Montagnes qui s'étend de l'île Perrot à la Pointe Fortune mire dans ses ondes trois montagnes. Pourquoi alors lac des Deux-Montagnes? Pourquoi pas lac Maupas, le nom original?

L. H.

(1) Décédé à la Pointe-à-Gatineau le 21 février 1893.

LETTRES DE L.-J. PAPINEAU A ROBERT
CHRISTIE

Petite Nation, 20 janv. 1854.

Mon cher monsieur Christie,

J'ai reçu hier soir avec bonheur et reconnaissance l'expression de continuation de votre vieille amitié pour moi et ma famille et de tous vos bons souhaits pour notre bonheur à tous. Vous êtes bien assuré d'une entière réciprocité de notre part pour vous et les vôtres. C'est avec surprise et affliction que j'apprends combien cruellement vous avez souffert de cette vieille ennemie des bons vivans ; la Dira Podagra de notre bien aimé grand maître et chef d'ordre le divin Horace. Il faut en vérité que vous ayez péché par quelqu'autre manière, vous que j'ai toujours connu pour un modèle de tempérance trop rigoureux pour que je voulusse m'engager à vous prendre, sous ce rapport seulement, pour mon magister et exemplar vitae ; vous dont je redoute toujours le vote, quand Mr Cameron nous proposera la loi du Maine. Pour moi, je voterai contre un ministre qui aime si peu l'esprit. Il condamne ce qu'il connaît encore moins dans son sens psychologique littéraire, l'esprit ; que dans son sens matériel & physique. Et puis les jobs de Mr Hincks. Vous voyez qu'il s'est donné un maître dans Mr Jackson et les faveurs qu'il lui prodigue. C'est une nouvelle puissance dans l'état ; et ces ministres si altiers et insolents vis à vis de nous, sont abjects et parasites vis à vis des ducats de Mr Jackson et Compagnie. C'est en vain que jusqu'au *Herald* ils trouvent des apologistes qui disent que si les ministres ne diminuent point la sûreté de la Province, ils ne doivent pas hésiter à passer par dessus la loi pour grossir les profits de Mr Jackson. Pour l'école ministérielle, tout est réduit en calculs d'usuriers. Le plus gros profit est toujours la meilleure morale. Moi je tiens à ce que les agents du pouvoir soient toujours les premiers esclaves de la loi. Il n'y en a plus, quand ils peuvent y substituer des considérations ; non d'absolue nécessité, non de sauver une année ou une portion du territoire ; mais d'enrichir des favoris. Qu'ils soient

payés pour ce méfait, ou qu'ils ne le soient pas, il est impossible que le public ne voit pas qu'ils le sont, et dès lors le pays est démoralisé, tous ces esprits sont tendus vers un seul but, celui de s'enrichir, comme il croit que le font des fripons haut placés ; ce n'est pas que j'approuve les dénonciations personnelles et sans preuve que lance contre eux la presse anti-ministérielle. Elle est si étroitement personnelle, envieuse et injurieuse, qu'elle doit demeurer sans pouvoir et sans estime. Dans l'incertitude si l'Angleterre va être en paix ou en guerre ; dans les conséquences qui doivent découler de l'une ou l'autre de ces situations sur des questions aussi complexes que celle de la Confédération des Colonies Britanniques et du retrait des troupes, la promesse de rassembler le Parlement en février pour les tems ordinaires, n'est plus applicable au moment actuel où de telles questions sont à l'état d'étude en Angleterre, et où le gouverneur est à étudier et influencer sur les déterminations que prendront les ministres. Les annexionistes ont droit de se plaindre qu'aujourd'hui comme toujours, les intérêts coloniaux soient subordonnés aux délibérations métropolitaines. Ceux qui croient que l'état colonial est essentiellement une plaie permanente et dégoûtante, que un peuple n'en peut gouverner un autre avec justice et impartialité, peuvent se plaindre ; mais les perroquets à qui l'on a fait siffler que la constitution actuelle est excellente, nous la devons à la magnanimité de l'Angleterre ; l'union nous a sauvés, n'ont aucun droit de se plaindre. C'est de leur part sophisme et égoïsme trop évident pour qu'il fasse effet, leur régie serait plus mauvaise que celle de l'administration actuelle.

J'avais ignoré votre voyage à Gaspé. J'avais passé près de deux mois à Saratoga et New-York par rapport à la mauvaise santé de Mme Papineau et la mienne. Mes travaux ont été en grande partie interrompus, en partie gâtés durant mon absence. Pour réparer ces maux d'omission et de commission, à mon retour, il m'a fallu avoir un nombre de travailleurs extra, et de m'enchaîner à vivre en plein air au froid et à la pluie jusqu'à la dernière saison. Le repos venu, j'ai souffert du contraste et ai été

quelque tems dans les griffes du médecin, les glaces ont interrompu les communications, celui que j'emploie est à cinq lieues d'ici et séparé par la rivière. J'ai été obligé de me soigner seul, je suis guéri vite alors. Puis depuis un mois mon pauvre frère a été malade de rhumatisme et de gravelle. J'ai été fréquemment auprès de lui. Son esprit et son cœur ont été parfaits jusqu'au dernier moment. Sa surdité qui l'avait éloigné du monde, lui avait permis de fortifier toujours sa bonne éducation. Celui que la sale presse de Mr Lafontaine avait représenté comme un sot et un ignorant, était supérieur en talent et en lumières à ce coryphée. Je ne dis pas en intégrité politique ; mon frère en avait beaucoup et le coriphée point du tout. Il n'y a que deux jours nous parlions de vous et de Mr Parent, avec expression de haute estime de sa part, j'étais ému et d'accord quand il parlait de vous, un peu sur la réserve et en silence quand il était question du républicain communiste, qui se plie à être payé par tous les ministères, à la charge d'être louangeur pour tous et chacun d'eux tour à tour. Je lui annonçais la nomination de Mr Daly. Il en parla avec effusion. Il ne prenait plus de nourriture autre qu'un peu de vin de Bordeaux et de sucre. Il voulut que j'en prisse un peu avec lui à la santé de ce bon ami du pays et de nous, et que je lui écrivisse que le plaisir d'apprendre cette bonne nouvelle avait suspendu un moment le sentiment des tortures qu'il souffrait. Je finis pour courir auprès de lui que je n'espère pas retrouver vivant. Il avait été administré par le curé il y a quelques jours ; il y a retourné cette nuit pr lui appliquer l'extrême onction et les indulgences aux mourants ; la voiture qui l'a amené va me conduire ou aux derniers affres de son agonie ou auprès de ses restes.

Nous vous avons bien attendu et désiré, avec votre bonne et aimable Dame et Melle Doucet, nos anciennes et parfaites amies. L'été prochain notre chemin de fer sera fait dans la seule partie de la route qui offrait un peu de fatigue. Il n'y en aura plus. Nous nous croyons donc assurés du bonheur de vous avoir avec nous. Nos

meilleurs souhaits pr vous et les vôtres et les amis et amies du voisinage.

Votre ami affectionné,

L. J. Papineau

Robert Christie, Ecuier, M. P.

Montreal saturday noon, 21st Jany.

A telegraphic dispatch just recd from Father, announces that uncle Benjamin's death occured last evening at 4 P. M. (1)

Petite Nation, 16 mai 1854.

Mille remerciemens, mon cher monsieur Christie, de votre bonne lettre du douze présent, de votre amical souvenir et de votre précieuse promesse de venir avec madame Christie, voir dans leur solitaire retraite vos amis de première jeunesse. Que d'années, que d'événemens entre notre première entrevue et la prochaine ici, où à l'ombre des bois, sans aucune des distractions de la vie parlementaire, nous pourrons faire une confession générale de notre vie entière, sans profonde repentance, puisque nous sommes pétris de cette bonne pâte qui fait que nous sommes presque toujours contents de nous-mêmes, et jamais assez mécontents des autres pour les avoir en haine, encore moins en admiration ! De la contradiction, des reproches, des épigrammes contre autrui, fut assez longtems mon pain quotidien ; mais de l'animosité au degré de vouloir nuire à qui que ce fut, je ne l'ai jamais connue. J'ai souvent souhaité la conversion, jamais la mort des pécheurs. Aussi je vis en paix, tant qu'on me laisse à mon jardin et ne prends de l'humeur par fois, que dans la Halle Législative. Je pense que oui : qu'il est de convenance que je me rende à votre prochaine réunion. Vous y voir et votre famille et quelques autres bons amis de Québec est toujours une vive jouissance, qui fait compensation à beaucoup de misères qui accompagnent la vie publique partout ; et dans une colonie plus et plus souvent que dans un état indépendant.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

Je suis très sensible aux souffrances que vous ont fait si longtems éprouver une goutte si opiniâtre, un érépelle si obstiné. La belle saison va les expulser, et l'eau de Plantagenet bue à sa source, vous garantit contre leur ré-invasion, pour dix ans et plus. Je me fais caution pour elle ; elle est ma bonne voisine. Je la connais bien et connais sa solvabilité. Ainsi tenez vous guéri pour dix ans, vingt quatre heures après votre débarquement chez moi.

Vous avez été parfaitement diligent à vous appuyer de tous les documens authentiques accessibles pour écrire votre histoire. Les contemporains peuvent les trouver comme vous le dites trop nombreux, parce qu'ils les connaissent superficiellement par la conversation ; mais qu'ils durent peu les contemporains, et leur mémoire et leurs conversations ! Après quelques années, chaque jour accroît l'intérêt d'anciens documens et alors vous recueillerez des remerciemens, que la frivolité des contemporains ne donne pas toujours à qui ils sont dûs. Qu'importe ! Vous avez été studieux et laborieux. C'est un devoir rempli. C'est une puissance. Vous l'avez été au milieu d'une société où si peu l'ont été, que c'est un mérite additionnel. Pour avoir de justes motifs d'espérer que l'on laissera après soi un nom estimé, est un noble sentiment, qui ne peut avoir que de bons résultats et qu'en conséquence chacun doit cultiver.

Voulez-vous avoir la bonté de demander à la brave famille chez qui vous pensionniez à Montréal, chez qui je me suis très bien trouvé à Toronto, dont j'ai le tort d'oublier le nom au moment où je vous écris et que je me rappellerai dans un autre moment, de me conserver une chambre que j'occuperai à l'ouverture du Parlement à moins que la maladie, ou quelque occupation tout à fait inattendue, ou quelque nouvelle fatalité contre notre heureux gouvernement et ses maisons de Parlemens n'y fassent obstacle. Si nous vivions dans un âge superstitieux beaucoup de bonnes âmes seraient tentées de croire que le feu de la colère de Dieu dévore leurs oeuvres ; parce que Dieu aime à éprouver les siens, dirait Mr Carrière ; en punition de leurs forfaits, dirait Mr Brown ;

et les gens raisonnables riraient des folles exagérations de haine ou d'adulation de l'un et de l'autre.

Madame Papineau a le plus vif désir de voir chez elle l'une de ses premières et plus intimes et plus constantes amies, Mme Christie, et toute autre personne de sa famille. C'est une réunion désirée depuis longtemps, comment pouvez-vous parler d'une couple de jours seulement à passer ensemble quand nous aurions trouvé la couple de semaines trop courtes. Sur ce point vous reformerez votre stile. Venez, voilà l'essentiel. Ne soyons pas retenus à Québec par une longue session. Je vous servirai de pilote jusqu'ici mais avant que vous ayez fini le tour de mon jardin, nous vous persuaderons, j'espère, de nous donner une bonne, longue, aimable vacances. Nous aurons plusieurs Niagaras à vous faire voir. Des rivières comme le St Laurent, l'Ottawa, le Saguenay enrichissent un pays de beautés naturelles, qui ne sont surpassées nulle part ailleurs, et l'imagination de chacun peut le peupler des embellissements de l'art qui n'y seront que dans un lointain avenir, mais qui y seront à coup sûr. Le monde ne peut plus retomber dans la barbarie, qui dans les tems passés a marché à la suite de la conquête. La civilisation couvre une si large marge, que le conquérant quel qu'il soit, n'extirpera plus l'art et la science, mais en les approchant il s'y civilisera. La liberté politique peut partiellement souffrir, mais très peu la vie douce & polie de toute l'Europe Occidentale et de ses enfans en Amérique. L'ambition du Czar est redoutable, il doit être puni, si possible. Mais les Turcs sont moins susceptibles de se polir au contact de l'Europe, que les Russes. L'on ne peut avoir de sympathie pour les premiers ; l'on a peur de ceux-ci, voilà tout. Je ne sais si lord Elgin va nous demander de nous faire Mahométans. Les dames s'y opposeront : au reste cette bagatelle n'intéresse plus guère les hommes de notre âge, hélas ! La philosophie a toutes nos moeurs, hélas ! Je vous remercie de l'envoi imprimé de vos observations sur la justice de ma réclamation. Vous y mettez une clarté et une persévérance qui finira par convaincre les personnes désintéressées. La recouvrer m'est moins nécessaire que

de conserver l'estime des honnêtes gens, et vous contribuez à m'assurer cet avantage. Je ne puis trop vous en remercier.

Soyez mieux portant, que Madame Christie, Melle Doucet, et toute la famille en fassent autant et accueillent nos vœux sincères pour leur bonheur et nous viennent voir. La femme, les enfans et moi les embrassons de tout coeur, avec quelques autres voisines aussi, n'est-ce pas. Au revoir.

Votre ami bien affectionné,

L. J. Papineau

Robert Christie, Ecuier, M. P. P. (1)

Lundi, 5 juin 1854.

Mon cher monsieur Christie,

Que d'obligations ne vous ai-je pas pour tous les soins que vous prenez pour venger l'honneur, promouvoir les intérêts & procurer le confort & l'agrément de votre ami. Prenez donc vos pauvres jambes gouteuses à votre cou, pour aller remercier bien cordialement pour moi Mr et Madame Trudeau de leur grande bonté, de se gêner pour me procurer le séjour le plus agréable que je pouvais désirer dans une famille amie où je serai mille et mille fois plus selon mon goût que dans un établissement public. Je ne doute pas que les beaux jours, la grande chaleur et mon bras pour marcher journellement de chez vous au Parlement et du Parlement chez vous, ne vous rendent bien vite vos jambes de jeune homme. Les yeux pour lire autant que jamais, les jambes pour marcher plus que jamais, voilà tout ce qui me reste de jeune. D'ailleurs je deviens vieux, maladif & grognon de toutes parts. J'avais un estomac d'autruche ; depuis deux ans, un rien le dérange et m'occasionne des crampes d'estomac si violentes & si soudaines qu'il me faut appeler le médecin, boire l'huile de castor à longs traits & manger des boulettes d'apothicaire en grand nombre, avant qu'elles cessent. Suppression de transpiration, pieds mouillés, un repas un peu fort ; des bagatelles, des riens de cette espèce m'ont sept à huit fois, fait cruelle-

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

ment souffrir. Dans les intervalles j'ai de la force, de l'appétit, du sommeil comme en mon jeune tems. Je suis en ce moment à la fin d'une de ces nauséabondes médications, afin d'être en état de me trouver en santé à l'ouverture du Parlement.

Comment se peut-il faire que je suis attendu pour lundi à Québec comme vous le dites dans votre lettre. Je n'avais plus entendu parler de la grande cérémonie d'aujourd'hui depuis ma lettre à la Société St Jean Bte de Québec du premier de mai dernier dont suit copie.

Petite Nation, 1er mai 1854.

Monsieur,

Je ne reçois que le 30 avril votre lettre datée du 20, à laquelle je m'empresse de répondre que j'accepte avec reconnaissance l'honneur que me fait la société St J. Bte de Québec, en m'invitant à porter les coins du poêle qui couvrira les restes de ceux des braves qui tombèrent victimes de leur dévouement à la plus sainte des causes", de ceux de ces héroïques défenseurs de la Patrie, Français et Canadiens qui luttèrent si glorieusement contre l'invasion étrangère, et à la mémoire desquels l'on propose d'élever un monument, dans le lieu où seront déposées leurs reliques vénérées.

Pourquoi ne pas demander à la religion qu'elle bénisse et consacre le local même où nos pieux ancêtres sont tombés ? Là mieux qu'ailleurs serait placé le monument perpétuant le souvenir de leur patriotique triomphe.

Tel doit être le projet formé par la société nationale dont vous êtes le secrétaire. C'est à ce projet auquel je m'associe cordialement, auquel je contribuerai avec plaisir.

D'autre part, je reçois en même tems que votre lettre le journal *le Pays*, dans lequel je vois une citation comme extraite du *Journal de Québec* se terminant par ces mots " une souscription abondante mettra le Comité en moyen de jeter les bases d'un beau monument sur le terrain même où la bataille a été livrée, érigé à la mémoire des braves des deux nations respectives. "

Je laisse aux autres la liberté de leurs opinions et je conserve l'indépendance de la mienne. Si le Comité élève un monument à la mémoire de *tous* ceux qui ont succombé dans les *deux armées* alors c'est un tribut payé à la bravoure militaire et au courage "des meilleurs soldats qu'aient jamais eu la France et l'Angleterre" — comme les désigne justement, notre estimable historien Mr Garneau. Dans ce cas, je me retire de toute participation à la solennité que vous avez en contemplation.

Celle à laquelle je m'associerais n'aurait en vue que de célébrer la plus pure des vertus sociales, l'amour désintéressé de la patrie, jusqu'à la mort, non la gloire des conquérants.

Je demeure avec égard, Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

Ph. J. Jolicoeur, Ecr.,

Secrétaire de la Société St J. Bte.

J'ai appris de vive voix que cette lettre a été reçue, je ne devais donc pas être attendu pour la solennité. Néanmoins je reçois le 3 de juin seulement les mots suivants "Monsieur, la cérémonie en mémoire des braves du 28 avril 1760 aura lieu le 5 de juin. Les Messieurs invités à porter les coins du poêle se réuniront à 8½ heures ce jour-là à l'Hôtel de Ville". Il n'y a pas de steamboat voyageant ici le dimanche 4. Ainsi, quand j'aurais voulu y aller je ne l'aurais pu. Mais qu'une société toute nationale demande à associer dans la même fête, et ceux qui sont morts pour conserver leur nationalité, et ceux qui sont morts pour l'assujettir, me paraît un bizarre contresens et une abjecte flatterie. Un pays indépendant peut donner l'apothéose à des citoyens méritants. La deification est de peu de prix dans une colonie, où tour à tour la violence et la vénalité ont laissé au gouvernement une influence exagérée et pernicieuse.

Je vous fais part de ces particularités afin que si quelqu'un crie en votre présence que je suis bien incivil de ne me pas rendre à l'invitation qui m'a été faite, vous ayez en main le moyen de prouver que si la cérémonie

est conforme au programme du *Journal de Québec*, j'ai refusé, que si elle est conforme à celui que j'avais en vue, on devait me le dire plus vite sans se renfermer dans les expressions vagues et équivoques dont le secrétaire de la société a fait usage dans ses deux lettres.

Je vous reporterai la juste appréciation que forme Mr Maguire de votre beau travail en ma faveur. Mr Maguire m'a fait quelques classes en l'absence de maitres malades. Je suis donc bien réjoui de son bon souvenir et de l'expression d'estime que comporte son écrit. J'irai l'en remercier avec vous. A mesure que s'éclaircissent les rangs des hommes de notre âge, qui, je le dis sérieusement, valaient généralement et plus souvent mieux que ceux qui les ont suivis, nous devons nous aimer plus fortement les uns les autres. Mr Maguire, Mr Parent vous et moi formons un quatuor séparé de nos autres amis dans Québec par une dizaine d'années. Il faut donc que l'intimité entre nous soit plus grande et le babil plus dru entre nous qu'avec d'autres. Aussi ai-je hâte de commencer avec vous la conversation chez vous et de la continuer chez moi. Nous avons mille détails à dire qui ne seront jamais imprimés. Causons & aimons-nous, tant que nous pourrons durer.

Madame Papineau envoie à Mesdames Christie, Trudeau, Parent, Delle Doucet ses plus vives amitiés. Grands remerciemens à madame Trudeau de sa bonté pour moi. Il est entendu que je partagerai leur vie de famille, que je ne changerai rien à leurs heures de repas, que je me confierai à leurs sages reglements & habitudes. Je vous souhaite et à tous ces bons amis santé parfaite & bon contentement.

Votre ami bien affectionné,

L. J. Papineau

Robert Christie, Ecuier, M. P. (1)

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

Petite Nation, 13 -7bre 1854.

Mon cher monsieur Christie,

J'espère que vous êtes de retour de Gaspé et si vous êtes attristé de votre insuccès, je m'en attriste avec vous. C'est un fâcheux exemple entre bien d'autres de la légèreté et de l'ingratitude de la foule, dans un pays où l'instruction politique est presque nulle. Madame Planté qui est depuis quelques semaines avec nous, m'avait laissé craindre ce désagréable résultat, en me disant, que loin d'être secondé par M. Bouthillier, sur l'appui duquel vous aviez de justes droits de compter dans toutes les circonstances possibles, vous aviez appris trop tard, qu'il vous trahissait et travaillait à sa propre élection, au lieu d'appuyer la vôtre. Il faut que l'amour propre soit bien étrangement développé chez cet homme pour oser d'abord se mettre en comparaison avec vous, et pour avoir de plus le front de se juger préférable. Ce qu'il a pu avoir d'agrément et de considération en chambre, il le devait entièrement à votre amitié pour lui. Sans cette amitié pour lui, ni ses talens, ni son instruction, ni ses manières, ni son application ne lui pouvaient donner la moindre importance, du moins il m'a paru manquer de toutes ces qualifications. Nul comté de la Province n'a eu de représentant qui ait autant fait pour son utilité, comme vous en avez procuré à ce comté que vous avez si longtemps représenté. En Parlement et hors du Parlement vous leur aviez été utile de toutes manières ; assurer leurs possessions ; faire légaliser leurs mariages informés, encourager leurs pêcheries par des exemptions d'impôts sur les objets qui y servaient ; grâces à l'infatigable industrie de Mr Christie, il y a plus de lois locales adoptées pour leur utilité spéciale, qu'il n'y en a pour aucune autre partie des 2 Provinces. Le souvenir de tant et de si grands services aurait dû les faire revenir sur leurs pas, si, prématurément ils avaient promis leurs voix à d'autres, dans la supposition que vous vous retiriez de la vie publique. Quand le Parlement siégeait à Québec, votre nomination vous donnait une occupation

utile et honorable pour vous — utile et honorable pour le pays. S'il y a probabilité qu'il doit être éloigné, en ce cas, à votre âge et au mien, des déplacemens où l'on trouve si peu de confort de la maison, sont bien incommodes, et cette perspective doit vous consoler. La longueur de vos services publics vous donnent des droits, si vous redoutiez l'ennui d'être sans emploi, d'en trouver n'importe de quel parti qui sera au pouvoir. Vous avez été un représentant éclairé, assidu, utile pendant tant d'années, que tous doivent le reconnaître. Vous avez été surtout indépendant dans vos votes appuyant ou opposant les mesures d'après votre opinion de leur mérite ou démerite intrinsèquement et non d'après vos sentimens pour ou contre les hommes dont elles procédaient et vous n'avez jamais mis d'amères personnalités dans la discussion. Vous pouvez heureusement vous passer d'emploi, sous le rapport de vous procurer une honnête aisance ; mais si par amour de l'activité et du travail auquel vous êtes si heureusement habitué vous en désiriez quelqu'un dans Québec, j'ose espérer qu'il n'y aura pas d'administration assez injuste pour rejeter une demande venant de vous à cette fin. Par votre expérience et vos talents, vous donnerez toujours autant et plus que vous ne recevez. C'est vous que je dois remercier sans doute de la réception du cinquième volume de votre histoire. N'oubliez pas que vous êtes sous engagement de venir avec madame Christie passer quelques jours et mieux quelques semaines dans notre solitude, asile de repos et de liberté. Vous y trouverez avant tout d'anciens amis heureux de vous avoir avec eux ; puis à votre volonté, facilité de travailler, de promener, de paresser, et de causer sans fin du bon vieux tems, quand et comme vous le choisirez. Si vous venez, voudrez-vous bien, s'il vous plaît, m'apporter le quatrième volume de votre histoire du Canada. Il n'a sans doute pas été distribué. Ayant reçu les trois premiers, j'aurais aussi reçu le quatrième si la distribution en avait été faite. Comme il touche à l'histoire contemporaine, si nous le lisons ensemble, nous pourrions nous expliquer sur les points où nos sou-

venirs & nos sentimens pourraient différer en cas de seconde édition, et pour fournir quelque note pour la suite. Vous avez exposé avec beaucoup de force et de clarté votre opinion sur la justice de ma réclamation pour la dernière année de salaires dus à l'orateur de l'Assemblée du Bas Canada. J'attends votre opinion pour savoir quel sera le mieux, d'attendre que l'administration en proposât spontanément le payement, comme vous le leur demandiez dans la dernière session ; ou s'il faut qu'en justice pour ma famille, j'en fasse la demande formelle. Tant que j'ai été dans l'assemblée, mon sentiment d'indépendance, me défendait d'être pétitionnaire vis-à-vis du ministère, dont j'avais à juger les actes, selon qu'ils me paraissaient bons ou mauvais en vue de la justice à rendre au pays. La presse toute personnelle, aurait attribué mes votes à l'appui, ou en opposition à leurs mesures au désir d'obtenir leur appui, ou à la crainte d'avoir ma demande rejetée. Il ne me convenait pas de donner occasion à ces folles imputations. Vous avez plus fait et mieux fait pour mes intérêts qu'aucun autre ne le pouvait faire. Dans un ouvrage aussi sérieux, exact et rempli de recherches comme l'est le vôtre, la demande formulée en ma faveur se présente avec plus d'autorité, que ne le pourrait faire ma requête. Quand vous aurez un ministère quelqu'il soit, si vous avez occasion d'appeler l'attention de quelques uns d'eux à ces pages de votre livre, vous les prierez de remplir cet acte de justice. Que c'est bien assez que j'aie perdu l'avantage, depuis un si longtems d'avoir cette somme à ma disposition, sans que j'aie l'obligation d'en faire la demande itérativement. Qu'un acte de justice spontanée sera pour eux plus populaire vis-à-vis du public et plus agréable pour moi. Je n'ai trouvé de l'hostilité personnelle que chez Lafontaine, parce que c'était partie de son système de politique, de persécuter et calomnier, quiconque ne voulait pas lui être soumis aveuglement et Neilson & Fortier qu'il a excités et ameutés contre moi. Il n'y eut que par lui que Fortier avait appris, que par ma lettre au gouverneur en Conseil, j'avais fait faire pour 50 louis

des copies aux Archives Françaises, (qui auraient coûté plus du double sans les connaissances que j'y avais) et qu'il me restait 150 louis en mains. Lafontaine pouvait empêcher cette tracasserie qui ne lui faisait pas honneur, puisqu'il savait par ma réponse, que j'étais prêt à payer cette somme si le Gouvernement le requérait, mais qu'en même tems je me considérais comme son créancier pour une beaucoup plus forte somme. Cela a conduit à l'enquête à laquelle vous présidiez dans le comité sur les comptes publics, et à établir par le témoignage de Mr Cary quel est le montant de ma réclamation, en équité assurément, et légalement aussi ; du moins vous et moi le pensons ainsi. Votre livre met le tout dans un jour si clair qu'il n'y aurait que la malveillance qui refuserait d'acquiescer à votre conclusion. Vous me guiderez sur le meilleur moyen à prendre pour terminer bien l'oeuvre que vous avez si bien commencée.

Le pays est dans une phase bien nouvelle. L'élément démocratique domine soudainement sans aucun contrepoids, à un degré périlleux. Dans les États-Unis le caractère différent donné aux Sénats est déjà un premier contrepoids contre le mouvement trop accéléré des assemblées représentatives ; mais le plus puissant de tous est la constitution de la Cour Suprême des États-Unis dont les jugemens peuvent arrêter l'exécution de lois contraires aux règles de justice, consacrés par la Constitution fédérale et par les constitutions de chaque état. Ici l'assemblée seule fait la loi, parce qu'elle peut par les choix qu'elle fait par les ministres, des juges & des conseillers, faire déclarer loi, sa fantaisie d'un jour. La forte aristocratie de l'Angleterre est si essentiellement conservatrice, qu'il n'y avait pas de risque à admettre comme principe constitutionnel, que le Parlement est tout puissant par la législation. Des hommes nouveaux vont se culbuter si rapidement à chaque élection générale du Canada qu'il souffrira, je n'en doute pas, d'actes de législation précités et passionnés. La réforme portée tout à coup à l'extrême, après une opiniâtre résistance pendant de trop longues années, d'en accorder de graduelles et modérées, va faire autant de mal, venant de notre po-

sition coloniale, comme l'Angleterre en a fait dans le passé en soutenant à tort, l'excessive prépondérance qu'elle donnait à l'exécutif. Elle ne comprend mieux les besoins sociaux du présent, qu'elle n'a compris ceux du passé, parce qu'elle ne peut pas concevoir un autre état de société que le sien propre. Nous tombons, je le crains, dans un état d'anarchie législative, parce que chaque Parlement détruira la réputation des ministres qui y auront présidé. Commenant en majorité, ils finiront en minorité & chaque nouveau parlement aura à détruire de fond en comble l'oeuvre du précédent. Nous parlerons de tout cela, si vous venez me voir. Quoique je sois bien résolument sorti de la vie publique, je ne m'y immiscerai pas, par voie de la presse, quand mon goût et mes forces affaiblies m'ont conseillé la retraite, je m'intéresse vivement au bonheur de la patrie, et m'alarme en vieillard, qui craint pour elle beaucoup de mal, et espère peu de biens, pendant plusieurs années. Puisse-je me tromper entièrement en ceci.

A présent, parlons d'une affaire privée, qui m'est étrangère et qui si elle réussit pourrait vous être utile et à ceux dont je vais vous parler. A mon arrivée à Paris en 1838, j'ai pensionné chez de braves gens du nom de Mr Guillaume. J'en ai reçu une lettre il y a six semaines dont je vais vous faire part, avant de lui répondre.

“ J'ai chez moi Melle Coates, fille aînée de Mr Wm. Coates, décédé à Québec le 14 9bre 1840. Elle a été informée que son père avait laissé des propriétés à Québec. Mr John Fisher en écrivant, demandait procuration de la veuve Coates et de ses trois filles pr s'occuper de leurs intérêts, disant qu'il y avait des créanciers à satisfaire, mais qu'il resterait encore une assez jolie fortune à recueillir. Mme Coates n'osa envoyer procuration à une personne inconnue. Elle s'adressa au général Lamb, qui confirma l'avis que Wm. Coates avait laissé du bien en Canada, mais qu'il était informé que Mr Thomas Hunter qui avait eu des rapports d'affaires avec Coates était en voyage à la Jamaïque, et avait la plupart des titres laissés par Coates, et qu'au retour de Mr Hunter il le verrait. En 1842 ou 43 le Genl Lamb fut appelé à servir

ailleurs, et depuis lors les héritiers n'ont rien appris du Canada. Elle vous prie de l'informer des démarches qu'elle aurait à faire, pour connaître quelles propriétés ont été laissées par le défunt et pour les recouvrer. Sur votre avis, elles vous enverront des procurations en forme."

Qu'y a-t-il de fondé dans ces allégués ? S'il y a du bien je leur conseillerai de suite de vous adresser leur procuration. Vous seriez occupé, feriez du bien à cette famille, et recevriez un juste dédommagement de vos peines. Écrivez moi le plutôt qu'il vous sera possible ou mieux venez. Dans un cas et dans l'autre, veuillez prendre des renseignemens à cet égard et m'en faire part.

Ma femme, mes enfans & moi faisons nos meilleures amitiés à Mr & Madame Christie, Melle Doucet. Mssrs & Dames Trudeau et leurs familles à mon bon ami de jeunesse le Revd messire Parent à qui j'ai à écrire prochainement, et qui que ce soit de ces braves gens et bons amis qui nous viendront voir nous feront grand plaisir. Si Mr Christie n'était pas de retour et que madame Christie eût cette lettre elle aurait la bonté de m'en donner avis. J'écrirais à Mr Guillaume de suite.

Avec affection, votre vieux ami,

L. J. Papineau

Robert Christie, Écuier,
Québec (1).

Petite Nation, 9 9bre 1854.

Mon cher monsieur Christie,

Vous êtes toujours vous même, ami sincère, dévoué et serviable d'abord ; puis en toute occasion laborieux et vigilant. Je vous remercie bien cordialement de la continuité de vos démarches en ma faveur. Si justice m'est finalement rendue, c'est à vous que je le devrai principalement. Personne ne peut réfuter votre argumentation pour prouver la justice de ma réclamation ; mais Mrs Morin et Drummond auraient bien pu être oublieux, s'ils avaient entrevu la plus légère opposition à cette deman-

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

de, ne fut-elle que du glapissement en fausset du Dr Fortier. Mais lui-même n'ayant plus sa cour à faire à Mr Lafontaine, qui assurément l'avait poussé à demander l'enquête qu'il a provoquée, n'aura pas bonne grâce, ni motif de voter contre le gouvernement, si celui-ci propose le vote en question. Votre démarche auprès de sir Allan est toute judicieuse et bienveillante. Il y a plus de lumière et d'intégrité politique chez vos amis conservateurs, qu'il n'y en a chez des hommes de la troupe de Mr Drummond, professant toutes variétés et variations de doctrines, qui le maintiendront en place. Ce sont avant tout les dispositions à la spéculation de Mr Hincks, qui l'ont enrichi & ruiné son ministère. Mr Drummond avec les mêmes dispositions, est moins habile ; il ruine son ministère et lui-même aussi. Mais, heureusement sorti de la vie publique, je ne dois plus m'occuper de ceux qui s'y conduisent mal, ce serait assumer une tâche qui n'a pas l'air de devoir prochainement finir. Je ne lis qu'irrégulièrement les journaux politiques. A Québec les débats parlementaires font nécessairement le fonds habituel de la conversation pendant les sessions. Quand vous le voudriez, vous ne pourriez perdre de vue les grands hommes du jour et leurs grandes mesures. C'est une nouveauté de voir un gouvernement régulièrement constitué, s'acharner à l'oeuvre de la démolition comme celui-ci le fait. Si vous lui connaissez des vues ou des talents pour une oeuvre de reconstruction, faites m'en part, j'aurai plus de satisfaction à entrevoir le bien dans l'avenir, et plus de courage à supporter les maux actuels. Il n'y plus qu'une seule force publique, celle de l'Assemblée, s'emparant des attributions législatives, exécutives et judiciaires. Il faudrait avoir autant de calme et de génie qu'en a eu Jefferson ; autant de calme et de vertu qu'en avait Washington, pour exercer cette plénitude de puissance sans en abuser. Mr Drummond touche à la propriété privée ; et il a si peu de principes, que chaque fois qu'il a commencé cette oeuvre de spoliation, il le fait à des conditions diverses, de plus en plus onéreuses pour la classe qu'il vole, à mesure que la classe qu'il flatte, exige de lui plus d'abnégation de tout senti-

ment d'honnêteté, de self respect, propre à le faire regarder comme jurisconsulte instruit, & homme d'état honnête & prévoyant. C'est un sujet de conversation avec vous quand nous aurons le plaisir de nous rencontrer; il est trop compliqué pour pouvoir être traité par lettre. Mais dans l'avenir le nom de Mr D. est souillé, soyez en sur.

Si madame Planté est rendue à Québec, elle vous aurait dit combien vous et madame Christie & mademoiselle Doucet, étiez attendus et désirés dans notre cercle de famille. Votre long séjour à Gaspé nous a privé de ce grand plaisir durant la belle saison. A votre retour vous auriez été tout de même les bienvenus. Mais je n'osais vous presser de faire le voyage, parceque vous vouliez en même tems pousser jusqu'à Niagara & qu'il était un peu tard pour cette longue tournée, parceque je souhaitais vous épargner les quatre lieues de route par terre, sur un très mauvais chemin, dans de mauvais stages trainés de mauvais chevaux, qui étaient la seule portion de route fatigante de Montréal ici; et que la compagnie du chemin de fer de Bytown & Montreal, nous promettait de quinzaine en quinzaine, que nous roulerions de suite sur le chemin féré. Ils nous ont ainsi trompé du quinze d'aout au trente d'octobre, que j'ai eu le plaisir d'entreprendre la route nouvelle. Tous ces délais, le défaut de payer le terrain occupé et d'y faire les clôtures promises, avaient fort irrité les propriétaires voisins, ce qui laissait craindre de leur part quelque résistance à le laisser fonctionner. Tout est rentré dans le calme après les explications données, que c'étaient des malheurs imprévus et incontrôlables qui avaient occasionné ces délais et empêché l'exécution des engagements pris avec eux. Le principal capitaliste et entrepreneur Mr Sykes était demeuré pendant plus de deux mois dans un état voisin de l'agonie, qui lui avait ôté les moyens de surveillance et d'action qu'il y aurait portés s'il avait conservé sa santé. Il avait appelé son frère et des ingénieurs de la plus haute réputation pour accélérer les travaux et réparer le tems perdu. Son frère venait de périr malheureusement dans l'*Atlantic*. Les ingénieurs qui devaient venir avec lui avaient retardé leur départ de huit jours par des occupations pressantes. Cette circonstance seule les avait préservés de la même mort déplorable qu'ont trouvée plus de

horribles sifflemens du monstre qui les poursuivait, nous l'avons devancé en peu de minutes. Les belles dames comme madame Christie peuvent nous venir voir sans craindre la longue enjambée qu'il fallait faire pour monter dans nos mauvais stages; les jeunes podagres peuvent voyager en compagnie de belles dames, sans qu'aucun cris de détresse vienne affaiblir leur moyens de séductions. En tout tems je vous attends donc de pied ferme; à bras et à cœur ouverts.

Quels voies et moyens trouverez-vous de vider le fond du sac, et de donner publicité aux précieuses trouvailles qui compléteront ce que vous avez déjà fait connaître, des étroits préjugés et des coupables antipathies, que nourrissaient contre le pays et contre son établissement ecclésiastique en particulier, un homme qui pendant trente ans a eu carte blanche, comme l'a eu le juge en chef Sewell de 1797 à 1837. Avec autant de malveillance comme il en nourrissait trois cents des personnes qui étaient à bord de ce vaisseau. Ils arrivaient, étaient au milieu d'eux, et allaient le plutôt possible mettre la main à l'oeuvre pr réparer le tort involontaire que leur avait causé la société, disposée à les réparer pleinement. Ces observations ont calmé les ressentimens et les quatre lieues qui dans cette saison retenaient les voyageurs à la torture pendant près de quatre heures, les bercent mollement pendant vingt-cinq minutes seulement. Un volier de tourtes s'est levé à notre approche et quoique forçant de vitesse pour fuir la terreur que leur donnaient les et en verrait incessamment dans Downing Street, il n'est pas étonnant que le déplorable imbroglio de 1837 ait éclaté. Que de provocations! et combien la vengeance a été cruelle et excessivement disproportionnée aux fautes. Celles-ci en 1837 ont été soudaines, imprévues, ont mis en danger la domination anglaise plus qu'on ne le croit communément, car le plus léger succès à Toronto ou à Montréal aurait entraîné malgré le président des États-Unis, son gouvernement à l'appuyer. Dans le cercle de ses amis intimes, plusieurs voulaient donner cet appui. Ce ne fut pas tant moralité chez lui que circonspection qui l'arrêta. Les fautes de 1838, préméditées étaient coupables par l'excès de leur imprévoyance et de leur témérité. Mais alors l'Angleterre était si forte, avait si peu à craindre, que les exécutions par les Cours Martiales ne

sont pas seulement des meurtres juridiques, elles sont de détestables cruautés. Heureusement elles ne se répéteront plus à l'avenir. Nous n'avons plus à craindre de vexations du dehors; mais la constitution est si défectueuse, que le pays aura à souffrir des partis, qui se formeront dans la chambre unique, où la faction dominante corrompra son ombre dans la seconde chambre, et ce qui est bien plus déplorable et alarmant corrompra le pouvoir judiciaire. Il est vrai que nul parti ne durera plus d'un Parlement. Mais les uns et les autres tour à tour, choisissant des partisans passionnés pour les porter dans les cours de justice, rendront son administration odieuse & méprisable. C'est le plus grand des fléaux pour une société. Voilà où nous courons à bride abattue. Heureusement je finis ces jours-ci mon tombeau, & y descendrai sans doute, avant d'avoir vu le mal parvenu à l'excès. Comme quelques concessions modérées avant trente sept, aux principes constitutionnels qu'invoquait l'Assemblée auraient évité la nécessité à lord Russel de faire une mauvaise constitution, et demantibuler son mauvais ouvrage d'année en année par le remaniement de cette oeuvre imparfaite. Ces concessions incessantes et nécessaires, détruisent tout prestige qui pouvait exister sur la prétendue haute sagesse des hommes d'état d'Angleterre. Une petite société ne peut avoir assez de confiance dans ses hommes publics, pour qu'ils puissent assurer son repos par la stabilité de ses institutions et de ses intérêts. Ils sont vus de trop près, pour que toutes les médiocrités ambitieuses ne se croient pas en droit de les dénigrer, puis s'installer à leur place. Le changement rapide des fonctionnaires ne laisse plus d'administrateurs. L'idéal de la sagesse politique était ci-devant placé en Angleterre. La population, mécontente ici de ses chefs, les accusait là, demandait justice, espérait l'obtenir. Trop de déceptions ont détruit ces opinions. Ce n'est plus justice que nous y cherchons. Ce sont ses torts et ses erreurs à elle, que nous lui dénonçons, qu'elle admet, qu'elle corrige, pour que nous ne le fassions pas sans elle. Pour avoir retardé trop des réformes judiciaires, elle n'a plus l'autorité modératrice qui pourrait être utile contre la législation précipitée ou passionnée dans le pays. Si l'on ne peut chercher l'idéal de la sagesse politique en Angleterre, les hommes d'état réfléchis

seront nécessités à le chercher dans l'annexion aux États-Unis, dont la Cour Suprême peut arrêter l'exécution de lois contraires aux principes de Haute Justice consacrés par la constitution fédérale, telle que ceux qui assurent que nulle loi ne sera loi, qui aura un effet rétroactif ou qui invaliderait les conditions consenties dans les engagements librement pris. Ces règles sont de stricte justice et de toute vérité, ils seront vidés en Canada, et l'Angleterre ne saura pas l'empêcher. C'est parce que nous lui sommes liés, que nos politiques disent le Parlement peut tout, notre volonté, c'est la loi. Ils ne sont plus obligés de distinguer le juste & l'honnête de ce qui ne l'est pas, ce qu'ils veulent constituer à ce qu'il faudra réputer être le juste & l'honnête avec la perspective d'un tribunal indépendant, expliquant à la civilisation toute entière, quelles sont les raisons de ses arrêts, nos législateurs seraient obligés d'être plus moraux, plus instruits, plus sur leur garde, de peur qu'un arrêt de nullification de leurs lois abortives, ne flétrit leur mémoire.

Le Parlement persistera-t-il dans le système absurde ignominieusement adopté pour flatter les lâchetés et les petitesesses d'esprit de lord Elgin, de ses promenades de Québec à Toronto et vice-versa ? S'il se fixait à Québec, assurément, ou à Montréal, peut-être, devriez-vous demander une place telle que vous l'aimeriez. Vous avez droit par vos services passés et vos qualifications à en rendre à l'avenir, d'obtenir ce que vous demanderez, si le ministère n'avait pas le sens et l'équité de vous l'offrir. Vos goûts vous feraient prendre racine dans la bibliothèque de l'Assemblée, si vous étiez un de ses gardiens. Avec ce qu'elle contient d'imprimés et de manuscrits relatifs à l'histoire des premiers tems du Canada, personne ne serait plus en état que vous d'en donner l'histoire en anglais. Le tems est venu où la grande majorité de ceux qui sont d'origine britannique, ont leur patrie en Canada, et non plus au delà des mers, et chacun doit connaître l'histoire de son pays dans le plus grand détail possible. Cette portion de la société canadienne n'a pas le moyen d'acquérir une connaissance, qu'il est honteux de ne pas acquérir quand on le peut. Donnez-lui-en les moyens. Mr Todd est un homme de mérite et

bien placé dans la Bibliothèque, mais l'immense travail qu'il avait fait, table des matières de tout ce qui avait été fait par le Parlement du Haut Canada ayant été malheureusement détruite par l'incendie, lui seul peut la recommencer. Que le ministère crée cette charge nouvelle pour lui et vous donne la sienne. Si le Gouv't. était fixé à Toronto, Mme Christie ne voudrait pas laisser de si loin le cercle de bons parents & de bons amis où vous plaisez et où vous vous plaisez. Puisque la Providence dans les douloureuses épreuves qu'elle vous a imposées, ne vous a pas laissé de famille, vous n'avez pas besoin d'emploi, mais le pays profiterait grandement de vos ressources, s'il vous faisait le loisir de l'instruire.

Adieu, mon cher monsieur. Santé, courage, contentement pour vous & madame, et toute sa famille chez Mr Trudeau en particulier avec saluts et amitiés de la part de Mme Papineau et notre désir de vous voir au plus tard avec les premières fleurs et les premières joies printanières. Saluts et remerciemens de ma part à Mr Lemieux et autres amis.

Tout à vous,

L. J. Papineau

Robert Christie, Ecuier, M. P. P.,
Québec (1).

Petite Nation, 20 janvier 1855.

Aimables, parfaits & très chers amis, Monsieur & Madame Christie, Mademoiselle Doucet, Mesdames Planté & Doucet qui vous êtes trouvés réunis pour faire, à Julie, à moi et aux miens les souhaits de nouvel an & vos vœux sincères & constans pour notre santé & bonheur, nous vous en remercions cordialement & vous assurons d'entière réciprocité; de vœux aussi fervens, de patrenôtres aussi drûs que les vôtres, pour l'entier accomplissement de tous & chacun de vos désirs. Que les vieux soient galants & les Dames galantisées. Soyez gais, amusés, dissipés dans la ville durant l'hiver; soyons ensemble durant l'été sagement gais, reposés, promeneurs à l'ombre du bois en chantant les refrains, "à

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

l'ombre du bois, je m'en vais, je m'en vas: à l'ombre du bois je m'en vas passer" puis en canot d'écorce, "en chantant les refrains " la biche est prise oh gaie oh gaie gaie gai, la biche est prise oh gai gaïment " pour rappeler aux aînés, leurs premières heures de joie depuis si longtemps sonnées; et aux cadets que le temps est fuyard, qu'ils ne peuvent pas trop le caresser, le farder et l'embellir, pour ne le pas perdre. Ceux qui sont en cheveux blancs et celui de la troupe joyeuse, qui est quasiment sans cheveux, auront un babil in-tarissable à redire tout ce qu'ils ont vu depuis cinquante & quelques petits, d'années, pour en inférer et prédire, aux jeunes qui les écouteront ou en feront semblant, tout ce qui arrivera dans les cinquante ans prochains. Si nous avons été une jeunesse docile et respectueuse, pour les vieux, du bon tems de jadis; nous mériterons de trouver un auditoire candide, confiant et croyant; jusqu'à ce que nos propos l'endorment; si nous avons été goguenards et sceptiques sur la sagesse de nos devanciers, l'auditoire chuchottera à l'oreille; tiens quels contes; ils vantent leur sagesse, pour nous détourner de promesses & de liesses qui ne sont plus de leur âge et qui sont du nôtre. Ce sont des renards qui ont perdu leurs queues, et qui voudraient que nous nous fissions cagoux, parcequ'ils sont hiboux. N'entendons nous point tous les jours, la jeunesse naguères endoctrinée à l'école de Mr Lafontaine, crier à tue-tête, nous sommes les Aigles d'un âge de lumières: il n'en est pas d'assez vive pour nous faire cligner. Nous avons pris notre vol vers le plus haut du firmament politique. L'école décrépète, de patriotes plus désintéressés que nous, si vous voulez, parcequ'au jeu qu'ils faisaient, il n'y avait rien à gagner, que des horions & la prison, ne peuvent pas comprendre les finesses du Gouvernement responsable; le sublime de l'imprévu, dans nos coalitions excentriques; le vrai patriotisme qui nous oblige un jour à démontrer la délectable dépravation de nos adversaires politiques, la haine et le mépris que l'amour du Pays nous inspire pour eux; et qui, le lendemain nous enchaîne en étreintes amoureuses plus intimes avec eux, qu'il n'y en a dans le cercle de colimaçons, ravinés au printemps, où chacun incube et succube à la fois, verse autant de bonheur

qu'il en reçoit. N'est-ce pas un admirable élément de contentement pour les peuples & de stabilité pour la législation, d'avoir fait découverte, de faire adopter les lois qui nous plaisent et comme elles nous plaisent, celles qui intéressent le Bas Canada, imposés par les représentans du Haut Canada; celles qui intéressent le Haut Canada, imposées par les représentans du Bas Canada; admirable concours à s'entretenir réciproquement; belle égalité d'Iniquité chez les uns et chez les autres, au moyen de laquelle, ceux qui souffrent doivent se faire persuadés d'avance du ridicule qu'il y aurait à demander à ceux qui ont fait le mal & qui n'en souffrent point, de vouloir bien le guérir. Dans ce système les Gouvernans ont des motifs de chanter toujours, le peuple de toujours se taire. L'un fait la haute, l'autre la basse, le concert est parfait tant qu'il dure. Le système de Gouvernement, l'Acte du Parlement Impérial est si intrinsèquement vicieux qu'il déprave nécessairement tout ceux qui se trouvent, pour un motif ou intérêt quelconque, induits à l'accepter, ne fut-ce que comme pis aller, moins mauvais que l'Anarchie. Je crois au contraire que la désorganisation du pouvoir, est un moindre mal que son organisation, combinés de manière à généraliser la démoralisation politique dans tout le corps social, et à sanctionner & perpétuer l'arbitraire des fonctionnaires publics. Ne sont-ce pas des monstruosité, que les fraudes qui accompagnent les élections, depuis la première installation du Gouvernement responsable jusqu'à ce jour. N'ont-elles pas été presque toutes pratiquées à son profit & par ses agenz; sa lenteur à sévir, et à y remédier ne démontre-t-elle pas sa simplicité, encor plus que son insuffisance. Vous avez entendu dans la Salle du Marché où nous siégeons après l'incendie du Parlement, Blake dire insolument à sir Allan, qu'il le traînerait bientôt sur le banc des criminels; et le Ministère d'alors en délibération pour amener le résultat, quand sir Allan leur dérobant le plaisir de cette vengeance, s'esquiva à leur insçu, sous prétexte d'aller les accuser en Angleterre, et aujourd'hui il est l'associé de ceux qui convoitaient sa perte. Nous vivons dans des jours mauvais, où presque tous les hommes publics mentent à leurs convictions et à leurs désirs. Ce sont des turpitudes

inouïes, que sur des questions vitales, touchant à la base des sociétés civilisées, aux droits de la propriété, l'Autorité se plie à toutes les métamorphoses, à toutes les fluctuations d'Opinion qu'il plaît à Mr Drummond d'imbiber pour lui et de faire subir à trois Bills différens, de se faire, lui, Procureur Général, aboyeur contre les justes décisions des tribunaux. De pareils hommes n'ont nul sentiment des convenances publiques, et le représentant de la Monarchie et de l'Aristocratie Anglaise, est flétrie par sa participation à des saillies, à des sorties aussi cyniques. Mais dira-t-on, l'on doit au contraire remercier lord Elgin qui a ralenti la fougue de Mr Drummond, et rendu son Bill moins mauvais qu'il n'eût été, sans son insistance à le modifier. Mr Drummond a des motifs de se déshonorer, les saisies de ses créanciers sont moins fréquentes, depuis qu'il est en place, qu'elles ne l'étaient avant. Mais que les principes des lois et de la justice soient discutés dans toutes société européenne éclairée & désintéressée, le Bill que lord Elgin a sanctionné, sera flétri des noms de loi honteuse et spoliatrice. Que les questions qu'il fera naître soient portées par appel devant le Conseil Privé de S. M. dont il est probablement un des membres, à raison de l'Antique illustration de sa famille; il n'ira pas entendre l'argumentation dans ces causes; il s'y verrait encarcané au pilori de l'Opinion publique. Il rougira partout où il aura à entendre parler de cette mesure en Angleterre; l'argument *ad hominem* le saisirait à la gorge, quand on lui dirait, voulez-vous d'une pareille loi, pour régler, ce que l'on vous laissera dans vos seigneuries? Êtes-vous membre de la Chambre des Lords, ou un affilié d'Owen, quand vous sanctionnez une pareille loi? Je crois, mon bon ami, que vous m'avez sauvé vous, que vous avez sauvé le séminaire de Québec de la spoliation en grand, dont cette maison et moi aurions souffert plus que le reste des seigneurs ensemble par la plus grande étendue de terrain non concédé qui nous reste.

(A suivre)